



Schéma de développement culturel du Pays Terres Romanes en Pays Catalan

Annexe n°1 : Diagnostic culturel de territoire



Terres Romanes en Pays Catalan

Diagnostic culturel de territoire

réalisé dans le cadre de l'élaboration du schéma de
développement culturel du Pays

Frédérique Got
Sociologue
Août 2009

Avec le concours financier de :



Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....

ELÉMENTS DE CADRAGE.....

CHAPITRE 1 : ORGANISATION DE L'ACTION CULTURELLE : CONTEXTE INSTITUTIONNEL, TERRITORIAL ET ÉCONOMIQUE.....

1 Les financements et acteurs publics.....

1.1 La DRAC.....

1.2 Le Conseil Régional :.....

1.3 Le Conseil Général :.....

2 Pays, Parc Naturel Régional, Communes et leur groupement.....

2.1 Le Pays : un territoire de projet, marqué par une démarche ascendante.....

2.2 Le Parc naturel regional des Pyrénées Catalanes.....

2.3 Les Communes :.....

2.4 Compétences des communautés de communes : des territoires de gestion.....

3 Structuration de l'économie culturelle en Région et qualification des métiers artistiques et culturels.....

3.1 Quelques données sur l'organisation et l'économie du secteur culturel en Région....

3.1.1 Le secteur culturel privé.....

3.1.2 Le domaine du spectacle vivant (musique, danse, théâtre).....

3.2 Nomenclatures des métiers et professions.....

CHAPITRE 2 : OFFRE CULTURELLE DU PAYS TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN.....

4 Etat des lieux synthétique et non-exhaustif de l'action culturelle en Pays Terres Romanes en Pays Catalan.....

4.1 Patrimoine / musée.....

4.2 Domaine du spectacle vivant (théâtre, danse, musique).....

4.2.1 Théâtre.....

4.2.2 Conte.....

4.2.3	Cirque.....
4.2.4	Danse.....
4.2.5	Musique.....
4.3	Cinéma.....
4.4	Arts plastiques.....
4.5	Lecture/ écriture.....
5	Essai pour qualifier l'économie culturelle en Pays Terres Romanes.....
5.1	Contexte économique général.....
5.2	Économie culturelle.....
5.3	L'organisation économique du secteur culturel privé peut se résumer ainsi.....
5.4	Les entrepreneurs de spectacle.....

CHAPITRE 3 : ORGANISATION DE L'ACTION CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE : CARACTÈRE DIFFUS DE LA CRÉATIVITÉ, HYBRIDATION ET MIXITÉ DES IDENTITÉS ET DES COMPÉTENCES.....

6	Une définition identitaire en devenir.....
7	Des conditions de pratiques et des attentes formulées à prendre en compte.....
7.1	Leurs conditions de pratiques sont marquées par.....
7.2	Enfin, leurs attentes formulées sont nombreuses.....
7.3	Leur parcours professionnel sur le territoire.....
8	Une réalité discursive qui qualifie le territoire de l'action culturelle.....
8.1	Cinq entités discursives qui qualifient le territoire culturel.....
8.2	Positionnement des acteurs.....
8.2.1	Un « savoir être ».....
8.2.2	Un « savoir-faire ».....
8.2.3	Un « savoir-vivre ».....

CHAPITRE 4 : SYNTHÈSE DE L'OFFRE CULTURELLE ET PROPOSITION DE PISTES DE RÉFLEXION.....

9	Les enjeux culturels du Pays.....
10	Les freins à l'œuvre sur le territoire.....

11 Les lignes de forces.....

12 Synthèse de l'offre et de l'organisation culturelle du Pays.....

12.1 Une image, un « sentiment » de vitalité culturelle marquée par

12.2 ... Mais une réalité plus nuancée.....

13 Proposition d'éléments de réflexion.....

13.1 Clefs pour engager le schéma culturel de territoire.....

13.2 Les pièges à éviter.....

13.3 Les actions à engager.....

13.4 Synthèse de la capacité d'agir du Pays.....

Eléments de cadrage

Le diagnostic présenté ici est le fruit d'un travail de trois mois. Il est une des étapes, la première, dans l'élaboration d'un projet culturel de territoire. Ce dernier est coordonné et animé par le Pays, et articulé en plusieurs étapes :

1. le diagnostic culturel
2. la formation développement menée par l'ADEPFO qui vise l'élaboration du schéma de développement culturel
3. La contractualisation avec les partenaires financiers.

Le Pays Terres Romanes en Pays Catalan a entamé les deux premières étapes : la phase de diagnostic et le schéma de développement culturel via la formation-développement ADEPFO, cette dernière visant le partage d'une vision commune de la situation culturelle du Pays afin de définir les axes prioritaires de développement pour l'avenir (axes déclinés dans le schéma de développement culturel).

Le Pays a identifié plusieurs besoins dans le domaine culturel sur le territoire et souhaite avoir un accompagnement via une étude compréhensive et sociologique de la structuration de l'action culturelle sur son territoire.

La culture en Pays Terres Romanes en Pays Catalan est appréhendée comme un des axes majeurs du développement général du territoire et est inscrite dans la charte, comme enjeu territorial et relève du domaine des services aux personnes, habitants en priorité.

La culture, dans ce diagnostic, doit donc être appréhendée sous deux formes :

1. La culture pour tous : notion de service public
2. La culture comme économie du territoire : questions des professionnels, des retombées économiques du champ culturel, des festivals, du patrimoine....

Afin d'être à même de pouvoir proposer des axes stratégiques relevant d'une politique culturelle, ce travail est axé sur une analyse compréhensive et qualitative des acteurs du territoire, de l'offre culturelle du territoire, de l'organisation territoriale et stratégique de l'action culturelle.

Ce travail se structure en trois temps

• **Phase 1. Synthèse des données existantes**, un premier temps de repérage et de synthèse de données (acteurs publics, subventions, actions culturelles significatives, données sur l'emploi), repérage des équipements (services et infrastructures)

• **Phase 2. Approche qualitative :**

Identifier les acteurs, leurs statuts (nomenclature des métiers de la culture), rencontre avec un panel d'acteurs locaux afin de recueillir leurs discours, une description de leur pratique et accéder à leurs représentations sociales. Quelle perception du territoire, de l'action culturelle publique ?

Notre objectif est de comprendre quelle est la structuration de l'action culturelle. Pour cela, les entretiens avec les acteurs portent sur :

- leurs perceptions de la vie culturelle du territoire
- Leurs perceptions sur leurs actions, (et leur capacité d'agir)
- Leurs perceptions sur leur évolution (savoir se projeter)
- Leurs perceptions de l'action publique en ce domaine (identification des besoins...)

•**Phase 3. Analyse et production des résultats : identifier l'offre du territoire, les acteurs culturels, leur identité professionnelle via les entretiens**

Pour analyser le contenu des matériaux recueillis, notre analyse repose sur :

1. Une analyse thématique des discours (chercher une cohérence thématique inter-entretiens) et la mise en place d'une grille d'analyse (décomposer l'information, séparer les éléments factuels et les éléments de significations), viser la production de résultat (et un modèle explicatif)
2. Une analyse des relations par opposition (repérer la structure des phénomènes derrière les variations individuelles): selon l'hypothèse qu'il y a une relation entre les systèmes pratiques et les systèmes symboliques. Repérer les relations de signification entre les signifiants d'une part (les objets dont on parle, espaces, pratiques) et les signifiés d'autre part (ce que l'on dit par rapport à ces objets, discours qui qualifie ces mêmes objets)

Notre objectif est donc d'identifier les acteurs, leurs statuts, leurs visions du territoire, de la culture afin de repérer les freins à l'œuvre à prendre en compte pour la mise en place d'outils stratégiques communs.

Notre objectif aussi est de favoriser la rencontre et de mettre en adéquation acteurs culturels, acteurs publiques, collectivités, pour être au service des habitants et au service de l'aménagement culturel du territoire.

Pour cela, nous visons la connaissance d'un système pratique (les pratiques elles-mêmes et ce qui les relie : idéologies, symboles etc.). Ainsi, nous devons recueillir et susciter la production de discours modaux (conception, raisonnement et logiques subjectives) et référentiels (discours qui décrit l'état des choses), obtenus à partir d'entretiens centrés d'une part sur les conceptions des acteurs et d'autre part sur les descriptions des pratiques.

Existe-t-il un discours symbolique sur l'action culturelle ?

Notre objectif n'est pas de mesurer le degré de satisfaction (quantifiable) mais de **vérifier l'existence d'un rapport à l'espace, d'un système de relation entre univers matériels (espaces et pratiques culturels) et univers symboliques (signification des espaces à travers des pratiques)**. L'enquête sur les pratiques donne à l'interviewé un statut d'informateur : description d'une pratique, discours narratif sur un mode chronologique.

En quoi les significations subjectives guident les pratiques, ces dernières produisant la structuration de l'espace culturel. Ainsi, nous pourrions comprendre en quoi, en retour, l'espace (le territoire, l'action culturelle) produit du sens et induit des pratiques sociales culturelles.

Méthode :

Nous avons visé la compréhension de la formation d'une identité professionnelle et pour cela, nous nous sommes attachés aux artistes.

Les différentes phases de travaux de l'étude se sont déroulées de mai 2009 à début août 2009 et ont été les suivantes :

- Une phase d'entretiens directs réalisés auprès de 10 structures culturelles (théâtre, danse, musique, cinéma, patrimoine)
- La constitution d'un listing des associations locales, des professionnels selon leurs champs d'investigation

Terres Romanes en Pays Catalan

- Une phase d'enquête via l'envoi de questionnaires (envoi de 28 questionnaires, 18 questionnaires retournés)
- Une phase d'enquête par téléphone (plus de 25 contacts téléphoniques, 6 entretiens téléphoniques compréhensifs)

Notre travail se décompose en quatre temps :

1. Repérer le contexte institutionnel, les acteurs publics et territoriaux, enfin repérer l'organisation de l'économie culturelle
2. Comprendre l'offre culturelle du territoire : état des lieux, données sur l'emploi et les professionnels
3. Comprendre les discours et repérer comment se définissent les identités professionnelles des acteurs culturels, comment se définissent les compétences, comment s'organise sociologiquement le territoire culturel du Pays au travers le discours des acteurs rencontrés
4. Enfin tenter de proposer des pistes de réflexions au Pays et l'aider dans la mise en place d'outils stratégiques dans le cadre de la mise en place du schéma culturel du territoire.

Vocabulaire :

Culture :

La culture est un monde de significations tissé par les hommes afin de rendre le monde intelligible, familier, domestiqué. La culture c'est « le génie des peuples », les usages, savoir-faire, c'est une relation entre éléments structurés (la parenté, la structure langagière, le symbolisme, la religion, le droit...) Ce sont ces éléments invariants dans le monde qui consacrent l'Humanité.

La culture serait donc l'ensemble des capacités et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société.

La culture c'est **l'articulation entre les croyances et les pratiques**: quel sens ont mes actions ? La culture est un système de représentations, « un ensemble d'usage, de coutumes et manifestations artistiques, religieuses, intellectuelles qui définissent et distinguent un groupe, une société »¹. La culture est identitaire et délimite les champs et limites de l'appartenance et de l'exclusion.

Foucault dit « **tout savoir est lié à un pouvoir** », Bourdieu parle de capital culturel (héritage culturel), d'habitus (corps de codes et de comportements) qui détermine un champ (espace social déterminé). La vision de Bourdieu et sa notion de capital symbolique (domination d'une classe sociale) affirme que le principal moteur en culture est le souci de la distinction et pose la question des processus de légitimation des disciplines, des créateurs, en tant qu'instrument d'un pouvoir culturel.

Au sein de cette culture « civilisation », le champ artistique œuvre pour la création-invention; il joue sur les mécanismes de la pensée et de l'imagination, son contenu est esthétique, ses effets perceptibles par nos sens.

L'art peut être subjectif : l'attitude de l'artiste envers la création.

Mais l'art c'est aussi le public qui observe et perçoit l'œuvre d'art. L'art c'est un dialogue entre une subjectivité (soi) et une extériorité (le monde, les autres,)

Enfin, **la culture est une institution** et renvoie à la notion de public (décentralisation, développement du multi-partenariat, développement des arts et des pratiques artistiques)

1 définition du petit Larousse

Chapitre 1 : Organisation de l'action culturelle : contexte institutionnel, territorial et économique

Les actions culturelles ont plusieurs finalités et donc modes d'interaction sur le territoire, envers un public :

- l'action culturelle en tant que fruit des créateurs (ce serait l'art pour l'art avec une exigence des professionnels)
- l'action culturelle dont la finalité est éducative et sociale
- Enfin l'action culturelle ayant une finalité économique (stratégies de développement d'un territoire en terme d'équipements majeurs, logiques industrielles, massification des productions artistiques).

Nous définirons les modes de l'action culturelle ainsi :

- L'animation, médiation, formation, enseignement pour transmettre, initier, éduquer aux disciplines culturelles
- La création, le travail d'invention d'un objet artistique et diffuser ce dernier auprès d'un public
- La conservation afin de valoriser, permettre une réappropriation contemporaine des patrimoines
- La diffusion c'est à dire répandre un objet culturel et/ou artistique, transmettre par un média, assurer la promotion, la distribution afin de valoriser les produits artistiques et culturels.

Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus mobiles et le territoire le devient aussi (Jean Viar parle d'une société en archipel). Le territoire est une notion mobile, polysémique voire controversée.

L'aménagement culturel du territoire est au défi des collectivités, de leurs engagements, modes de gouvernance et de leur capacité de coordination des territoires de vie, territoires de projets et territoires administratifs.

Comment repositionner, sur le plan des politiques culturelles, les différents échelons et compétences des collectivités territoriales dans un contexte national de **décentralisation** et d'un certain malaise dans l'État (entre son rôle de régulation, d'incitation et d'expertise et la baisse de son engagement auprès des collectivités), dans un contexte de redécoupage des échelons administratifs et de leurs compétences, dans un contexte de **fragilisation des artistes**. La culture est au défi des territoires.

Quelle capacité de l'ensemble des collectivités à préserver la culture comme enjeu politique majeur ?

1 Les financements et acteurs publics

« les nouveaux équilibres de la décentralisation culturelle ne sont pas inscrits dans la loi pour l'essentiel, mais dépendent de la créativité et de l'intelligence collective dont les acteurs territoriaux sauront faire preuve »²

La notion de service public de la culture est née avec l'impératif de la démocratisation culturelle.

Ce projet politique avait trois dimensions :

- La **décentralisation** (équiper les territoires de créateurs plus que d'équipement)
- La **démocratisation** (créer des partenariats, relais locaux, favoriser l'éducation)
- L'**émancipation individuelle et collective** par le rapport à l'art.

La réflexion politique reposait davantage sur l'Oeuvre artistique et culturelle et peu sur les publics, publics qu'on tente de réintroduire de nos jours.

« De nos jours, la mondialisation, la marchandisation, la construction européenne, le recul de l'État Nation, la montée des collectivités territoriales, les changements de lieux de décision, l'échec relatif de la démocratisation culturelle, la recomposition du champ artistique et culturel.....font du « service public » de la culture un combat sans cesse renouvelé » (travaux de Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles)

La décentralisation a laissé place au désengagement de l'État et à une politique culturelle à deux vitesses. **La démocratisation culturelle est un leurre et a échoué : le débat public et politique sur le service public de la culture n'a pas lieu.**

Nos sociétés post-modernes ont vécu l'effondrement de deux piliers de leurs organisations: la religion et le politique. Aujourd'hui, la culture semble avoir pris une place symbolique nouvelle et est investie de fonctions sociales autrefois assurées par ces deux Institutions.

Le modèle français de service public est à mal entre désétatisation et privatisation. Ainsi nous assistons plus à la mise en place de « volets culturels » insérés dans des politiques majeures (sociale, économique) plutôt qu'à l'autonomie de politiques culturelles.

Organisée par la loi de 1982 dans les secteurs des archives et de la lecture publique, la décentralisation gagne de façon contractuelle, l'ensemble des secteurs de la vie culturelle : en 2002 avec les Établissements Publics de Coopération Culturelle et les musées en 2004 (tel le musée de Céret en 2005 ou celui de Tautavel), les monuments historiques, le secteur de l'inventaire et des enseignements artistiques.

Dans le même temps, la politique d'aménagement du territoire, pensée autour de la localisation des activités et équipements structurants, intègre dans sa démarche les équipements et services culturels. La question centrale à l'heure actuelle est de savoir **comment repositionner sur le plan des politiques culturelles les différents niveaux des collectivités territoriales.**

La décentralisation culturelle revêt donc plusieurs aspects :

1. Le transfert de compétences en matière culturelle, aux départements, régions.
2. L'aménagement culturel du territoire et la répartition de l'offre culturelle (concentration

² Colloque « nouveaux territoires de la culture : le rôle des départements dans la recomposition des politiques culturelles locales » Marseille juin 2003 dirigé par « Culture et départements »

des moyens financiers de l'État sur les grandes métropoles)

3. La montée en puissance des collectivités locales dans le financement et la gestion des affaires culturelles. (des dépenses culturelles par habitants inégales selon les collectivités, les moyens des communes (petites villes et grandes métropoles)

Nous assistons à une recomposition des systèmes institutionnels de coopération dans la culture qui va de l'intercommunalité au Pays, en passant par la redéfinition des domaines d'intervention de la Région et des pouvoirs des départements³

Pour réaliser ce grand projet de démocratisation culturelle, la territorialisation des politiques culturelles s'appuie

- sur plusieurs champs à investir :

- Entretien et mettre en valeur le patrimoine du territoire
- Favoriser la création artistique
- Agir pour la diffusion artistique (exposition, spectacle, salle de cinéma, festivals, bibliothèque...)
- Enfin, favoriser l'accès pour tous à la culture et à l'éducation artistique et culturelle.

- sur plusieurs partenaires :

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), service déconcentré du ministère de la culture, chargée de l'application de la politique nationale. Missions : expertise pour évaluer les projets artistiques et culturels, fonction d'intervention, de coordination des différents acteurs, conseil, contrôle, évaluation de la mise en place des politiques culturelles et diffusion de l'information. L'action des DRAC est organisée en 4 programmes : création, patrimoine, recherche culturelle et culture scientifique, transmission des savoirs et démocratisation de la culture. Leurs missions portent sur tous les secteurs d'activité du ministère: patrimoine, musées, archives, livre et lecture publique, musique et danse, théâtre et spectacles, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel.
- Le Rectorat : service déconcentré du ministère de l'éducation nationale. Chaque rectorat dispose d'un service culturel qui organise la formation artistique dans les écoles ou toute action mettant en lien culture et éducation⁴.
- L'inspection académique pour les écoles maternelles et primaires.
- Les collectivités territoriales : communes, communautés de communes, départements et régions (contrat de plan Etat-Région)
- Les « Pays » : GAL (groupe d'action locale), les contrats de Pays, le financement européen via le programme LEADER+
- Les « inter-régions » et le programme INTERREG III
- Les structures culturelles para-publiques : souvent privées et associatives, ces dernières sont porteuses d'une mission de service public, signent des conventions avec les différentes collectivités.

1.1 La DRAC

Le ministère des affaires culturelles est créé en 1959, ses objectifs sont, via les DRAC:

- L'aménagement du territoire et l'élargissement des publics : compléter le maillage

3 voir en annexe le récapitulatif des compétences des collectivités territoriales.

4 voir en annexe « ressources culturelles du territoire » répertoriées par l'inspection académique 66

d'équipements structurants, démultiplier l'action culturelle au plus près des citoyens, susciter de nouveaux partenariats entre les institutions culturelles et artistiques et les professionnels du secteur socio-éducatif.

- **L'éducation artistique et culturelle**, scènes et compagnies conventionnées, action avec les rectorats en vue de promouvoir l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et universitaire, et dans les autres lieux d'accueil des enfants et des jeunes (crèches, centres de loisirs, etc.), développer l'offre de formation en direction des enseignants et des acteurs culturels
- **L'économie culturelle** : aide et conseil aux entreprises culturelles, aide au développement du mécénat culturel, financement des actions de formation, étude de la situation de l'emploi culturel dans la région, elles diffusent également les informations relatives à la législation sociale applicable aux emplois culturels.

La DRAC Languedoc Roussillon oriente principalement son action vers les acteurs professionnels et les grands équipements rayonnants dont le Pays n'est pas pourvu (dans le domaine du spectacle vivant : l'aide directe aux compagnies représente en 2002, 17%⁵ de son budget global).

La plus grande part de son budget va au financement des lieux de spectacle, soit 66% de son budget. Le financement des festivals tend à progresser même s'il ne représente que 6% de son budget. Cependant, 11% de son budget spectacle vivant va aux structures de sensibilisation et pratiques en amateurs, ce qui correspond à l'ensemble du budget consacré à ce domaine par les cinq départements de la Région. La DRAC soutient donc aujourd'hui en partie le secteur de la pratiques amateurs, chose qu'elle ne faisait pas avant 1999 et la reconnaissance par le Ministère de la Culture, du rôle des pratiques amateurs dans le développement culturel des territoires.

Le budget de la DRAC s'oriente massivement vers les grandes institutions labellisées, les festivals reconnus, les équipements répondant à des critères normalisés nationaux (conservatoire, scène nationale ou théâtre conventionnés). Au niveau régional, la DRAC oriente son action aussi vers le soutien et l'accompagnement des bibliothèques et du spectacle vivant.

L'État assume une part importante des dépenses relevant de l'activité d'inventaire (soit 80%), il finance massivement le patrimoine protégé. En 2002⁶, le budget de la DRAC est proche de la moyenne nationale alors que la vie culturelle est dans notre région importante.

Structures culturelles du Pays soutenues par la DRAC en 2007 Programme : transmission des savoirs et démocratisation de la culture

5 OPPEs « Les financements publics de la culture en Languedoc Roussillon »1999-2002

6 ibid

<ul style="list-style-type: none">•Ateliers artistiques en lycée : compagnie les Trigonelles (1920€) <p><u>Festivals 2007:</u></p> <ul style="list-style-type: none">•Festival Pablo Casals Prades (20000)•Ciné rencontres de Prades (6000)•Ville de Prades (soutien à l'exploitation d'art et d'essai et aux réseaux de diffusion) (3000) <p><u>Subvention de fonctionnement programme patrimoine :</u></p> <ul style="list-style-type: none">•Château musée de Bélesta (2000)•Ass PAH vallée de la Têt (27000) <p><u>Patrimoine muséographique : connaissance, conservation, valorisation et promotion des collections</u></p> <ul style="list-style-type: none">•SIPVC de Saint Léocadie (1000)

1.2 Le Conseil Régional :

Depuis la loi du 13 août 2004, relative au transfert des compétences, la Région **a en charge l'aménagement du territoire**, définit les stratégies, coordonne le développement économique via le Plan Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (PRADT).

Depuis 2005, elle signe des **contrats territoriaux** avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire (département, agglomération, Pays). La Région intervient dans le secteur économique, l'économie rurale et touristique, l'éducation (lycée), la formation, le transport et les infrastructures, la culture et le patrimoine ou encore l'environnement.

La région se veut coordinatrice de l'action culturelle, développe les conventions d'objectifs (avec les collectivités, l'État, les structures « contribuant à l'attractivité des territoires et à l'éducation à la culture »⁷), aide à l'équipement et la construction d'équipements culturels (médiathèque ou autre), soutient les arts vivants, la création artistique, et veut favoriser les projets qui oeuvrent pour la création et la diffusion artistique (soutien important aux festivals). Elle base sa politique culturelle sur le développement des langues régionales, le patrimoine régional et se doit, depuis 2004, d'élaborer une politique d'éducation artistique et culturelle dans les lycées, a en charge le cycle d'enseignement professionnel initial.

La région apporte un financement important aux festivals presque le double de celui apporté par la DRAC . Son budget « spectacle vivant » se décompose ainsi (années 2006)

- 32% aux festivals

7 Dossier de presse de la Région, juin 2005.

Terres Romanes en Pays Catalan

- 30% pour les lieux
- 23% aux compagnies professionnelles (une majorité sur le Gard et l'Hérault)
- 16% de son budget envers les structures de sensibilisation et d'éducation

La Région s'investit fortement dans le secteur du spectacle vivant ensuite dans celui du Livre.

Les subventions que la Région alloue dans le domaine culturel sont de plusieurs types et recoupent les domaines suivants :

- Spectacle vivant (activités de création, éducation « théâtre et danse au lycée »)
- Création cinématographique et audiovisuelle (création multimédia, la diffusion et l'éducation à l'image « cinéma au lycée »)
- Le livre, lecture publique et littérature orale
- Les arts plastiques et visuels
- Recherche, valorisation du patrimoine
- Radio
- Langues et cultures régionales
- Les investissements et équipements

La Région apporte 735 038€ d'aides au Pays Terres Romanes (contrats territoriaux 2009) et 903. 471€ pour le Parc Naturel Régional.

Depuis 2005, elle soutient la mise en place du schéma culturel (cette étude, la formation développement par exemple) et a soutenu (liste non exhaustive) :

- La création de l'Union des écoles de musique et de l'action « Musique et territoire » (avec la fondation Krüger Mosset)
- Le soutien à la diffusion via la création de l'association cinéma en Terres Romanes
- La culture par l'image en Pays Pyrénées (Ciné-rencontres)
- Le collectif Girafe (Cielo et la Fabrica)
- La médiathèque intercommunale de Millas (hors contrat territorial)
- La création du centre à vocation touristique et culturelle à Vinça
- La stratégie numérique du territoire (bornes Internet, visioguichets)
- Les bistrotts de Pays
- Le soutien aux festivals notamment festival Pablo Casals, festival des Ciné-rencontres

Et sur le PNR :

- La coordination du projet Vauban
- La mise en réseau les acteurs de l'éducation à l'environnement
- La construction de la maison du Parc
- La publication d'ouvrages
- Les projets patrimoniaux (rénovation remparts de Mont-Louis, musée de Cerdagne Cal Mateu, charte d'urbanisme et de paysage, le patrimoine architectural des montagnes)

1.3 Le Conseil Général :

Il n'y plus d'Association Départemental de Développement Musical sur le département, contrairement aux autres départements de la Région.

Le conseil général apparaît être un partenaire essentiel sur le territoire notamment

via les contrats Pays (contrat annuel d'objectifs signés avec le Pays, subvention de fonctionnement au Pays) et son soutien aux actions culturelles initiées par les acteurs culturels du territoire.

Le domaine du spectacle vivant demeure une compétence optionnelle des départements.

En 1999⁸, au niveau régional, le département est loin derrière en terme de financement global de la culture : le budget de la culture représente à cette époque, 0.82% du budget total (le budget consacré à la culture par la Lozère est de 3.8% pour la même période). Cependant, entre 1999 et 2002, l'effort budgétaire du Département envers le financement de la culture a été considérable puisque par exemple, la variation de l'Euro par habitant passe de 3.59€/ personne en 1999 à 15.06€/personne en 2002 : soit une évolution de 319%. Cependant, en 2002, l'euro/habitant, consacré au domaine culturel, dans les Pyrénées Orientales reste un des plus bas de la Région.

Pour le spectacle vivant, le Conseil général soutient en premier lieu la musique (qui représente 60% de son budget spectacle vivant), ensuite le théâtre (20%) puis la danse (6%)

La loi du 13 août 2004, impose aux départements la mise en place du Plan Départemental de l'Éducation Artistique et Culturelle et le schéma départemental de l'enseignement artistique.

Un effort considérable a donc été réalisé pour l'aménagement culturel du département notamment via l'éducation culturelle et artistique des jeunes collégiens (« musique au collège », « danse au collège », théâtre au collège », « collège au cinéma »).

Depuis les premiers mouvements de décentralisation, le Conseil général a en en charge le plan de développement de la **lecture publique et des bibliothèques** (médiathèque départementale Claude Simon, Bibliothèque Départementale de Prêt, à Thuir), les **archives et le patrimoine du département**.

Le développement de la lecture publique et le maillage du territoire (création de bibliothèques, bibliobus...) au sein du territoire a été lourd financièrement et a pris une part importante des budgets liés à la culture de la collectivité mais aujourd'hui, la lecture publique (en terme d'infrastructure) est bien développée et également réparti.

En 2009, le Conseil Général accuse une baisse de 10% de son budget destiné à la culture et une baisse de 30% de son budget destiné aux actions d'éducation populaire.

Le financement de la culture s'organise autours de plusieurs axes (services « schémas départementaux et événementiels » (animation culturelle et festivités), « patrimoine et catalanité », « plan de développement de la lecture publique et des bibliothèques » et « centre de restauration et de conservation du patrimoine mobilier et maritime »):

8 Oppes « financements publics de la culture en Languedoc Roussillon » 2002

Terres Romanes en Pays Catalan

- Le PDEAC et le schéma départemental de développement des enseignements artistiques, soutien aux structures qui participent à cet enseignement (écoles de musique par exemple)
 - L'aide aux compagnies et associations artistiques (cependant peu de distinction entre structures professionnelles et amateur (soutien indifférencié), l'aide à la création est rare, 5 associations en ont bénéficié en 2007 sur l'ensemble du département, une sur le Pays.
 - Aide aux pratiques amateurs (théâtre, chorale, fanfare) avec un soutien plus fort pour le domaine de la musique (fanfares, chorales)
 - Soutien aux actions de lecture publique
 - Soutien des festivals et évènements culturels.
- (voir en annexe le détail des subventions allouées par le CG)

Dans le domaine de la musique, en 2003, une convention a été passée entre la DRAC et le département des Pyrénées Orientales qui vise le développement des pratiques vocales et chorales.

Le soutien aux écoles de musiques entre dans le schéma départemental des enseignements artistiques. La coordination des écoles de musique est à la charge des différents Pays du territoire. Sur le Pays Terres Romanes, cette fonction a été déléguée à l'Union des écoles de musique. En 2009, le CG a établi une grille d'éligibilité des subventions destinées aux écoles de musiques (voir Annexe « critères d'attribution des subventions en faveur des écoles de musique).

Sur le territoire, le Pays Terres Romanes a impulsé la mise en place de l'opération « transport collectif à la demande » (animation et pilotage de l'étude par les différentes chartes intercommunales et communauté de communes Capcir-haut-Conflent).

L'éducation artistique, les enseignements artistiques en 2007 et 2008 (organisation du PDEAC et du schéma de développement de l'enseignement artistique) s'appuient sur deux structures du Pays : La compagnie « La tortue frisée » de Millas et l'association Ciné-rencontre de Prades.

La mission éducative du Conseil Générale se structure de la façon suivante

Terres Romanes en Pays Catalan

	P D E A C 2 0 0 7	P D E A C (2 0 0 8)	
mise en oeuvre F O L .	Partenariat inspection académique		
	coordination pédagogique, diffusion		
théâtre au collège	compagnie la tortue frisée, FOL maitre d'oeuvre	compagnie la Tortue frisée	budget x 1.4
danse au collège	compagnie Taffanel groupe incliné, Caravane, vent de sable, Equinoxe, le jardin des signe	compagnie Taffanel groupe incliné, Caravane, vent de sable, Equinoxe, le jardin des signe	même budget
musique au collège	FOL	FOL	budget x 3
cinéma au collège	cinémaginaire, Jean Vigo, cinérencontres de Prades	coordination diffusion : Cinémaginaire	même budget
		réalisation d'un DVD PDEAC	
		variation budget	0,26
schéma départemental de développement des enseignements artistiques			
coordination des écoles de musique et Education nationale	Maîtrise d'oeuvre les 3 Pays + FOL+IA	Maîtrise d'oeuvre les 3 Pays, délégation Pays Terres Romanes à Union des écoles de musique	même budget
animation musicale	FOL	FOL	même budget
Application musique	maîtrise chœur d'enfants + IRVEM	suppression de l'application	
		variation budget	-0,9
théâtre	licence professionnelle d'activités cult et art de théâtre(Université) "FOL "parole vive", circuit jeune public, La Llevantina, ACTE Millas	FOL "parole vive", circuit jeune public FOL, La Llevantina, ACTE le Perthus	
		variation budget	-0,2
divers	Pass culture (université), itinéraires danse, musique, théâtre, Réseau en scène, la Page d'aventure Arles sur Tech	Pass culture (université), itinéraires danse, musique, théâtre, Réseau en scène, la Page d'aventure Arles sur Tech	
		variation budget	-0,1
cinéma	cinémaginaire, cinémathèque Institut Jean Vigo, ciné rencontres de Prades	cinémaginaire, cinémathèque Institut Jean Vigo, ciné rencontres de Prades	
		variation budget	0,11

2 Pays, Parc Naturel Régional, Communes et leur groupement

2.1 Le Pays : un territoire de projet, marqué par une démarche ascendante

Rappel des fondements et objectifs d'un Pays :

Un pays est un territoire qui présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi.

Il exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres et constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités réciproques. Ce projet prend la forme d'une **charte de développement du Pays**.

C'est un lieu d'action collective qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes professionnels, des entreprises, des associations autour d'un projet commun de développement. Le Pays est un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation qui facilite la coordination des initiatives des collectivités, de l'État et de l'Europe en faveur du développement local.

Les Pays sont au cœur des démarches de développement territorial. En 1995, la loi Pasqua introduisait dans la législation la notion de Pays et invitait les territoires à l'expérimentation. La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 dite Loi Voynet consacrait les Pays comme des **zones de fédération des acteurs publics et privés autour d'un projet** et d'un contrat. Enfin, en 2003, la loi Urbanisme et Habitat simplifiait les procédures d'organisation et de reconnaissance des pays.

Le Pays favorise la mise en valeur des potentialités du territoire en s'appuyant sur une **forte coopération intercommunale et sur l'initiative de la participation des acteurs locaux**.

Le Pays est un rassembleur d'énergie, un médiateur au service du territoire. Il poursuit la mise en œuvre d'une politique de développement durable respectant l'équilibre entre développement social, économique et respect de l'environnement.

Enfin son rôle est de capter et d'animer divers programmes (Europe, Etat, Région, Département) permettant d'apporter un soutien technique et financier aux initiatives locales dans le cadre d'une stratégie partagée.

Le Pays n'a pas vocation à constituer un échelon administratif de plus mais agit en concertation avec les communes, groupements de communes, acteurs économiques, acteurs privés, habitants qui le composent.

Les programmes portés par le Pays poursuivent des objectifs de développement durable partagés par d'autres collectivités (Union Européenne, Etat, Région, Départements) et peuvent être mis en œuvre dans le cadre de contrats pluriannuels.

En Région Languedoc Roussillon, il y a 20 Pays : 13 constitués et 7 en préfiguration. Dans les Pyrénées Orientales, 3 Pays (Pays de la vallée de l'Agly, Pays « Terres Romanes en Pays Catalan » reconnu par arrêté en 2005, et Pays Pyrénées Méditerranée, reconnu par arrêté en 2004).

A partir du diagnostic territorial, la charte de territoire du Pays Terres Romanes en Pays Catalan définit cinq axes d'action :

- Les services aux populations,
- L'économie, emploi et la formation,
- L'habitat
- L'énergie,
- La valorisation touristique des patrimoines.

La stratégie territoriale actuelle 2008/2013 du projet du territoire s'organise autour de trois grands axes :

1. Impulser une politique durable et harmonieuse en matière d'habitat, de foncier et d'énergie
- 2. Renforcer la solidarité par le développement des services aux populations**
3. Garantir un développement économique équilibré, responsable et diversifié.

Le principe de base de la stratégie territoriale du Pays est bien celui du développement durable autour de 3 grandes priorités : le développement économique (création maintien de l'emploi, diversification et développement de l'économie), l'exemplarité environnementale (protection et usage rationnel des ressources, cadre de vie, réchauffement climatique) et la cohésion sociale (services publics, accueil, attractivité, diversification, reconnaissance, complémentarité, cadre de vie)

Le développement culturel sur ce territoire est bien inscrit dans une politique de service aux populations. Il s'agit de « *soutenir et développer une culture pour tous sur le territoire* » en mettant en place un schéma territorial de développement culturel et en soutenant des actions structurantes et fortement ancrées dans cette notion de service public de la culture, ancrage territorial (c'est à dire pour les habitants du territoire).

Le Pays Terres Romanes en Pays Catalan est à la fois Conseil de développement, dont l'outil financier est le Contrat de Pays et Groupe d'Action Locale, territoires ruraux destinataires du programme européen LEADER. Les GAL sont constitués d'acteurs publics (élus des collectivités locales) et d'acteurs privés (entreprises, chambres consulaires, coopératives, associations). L'instance décisionnelle du GAL doit être constituée à au moins 50% d'acteurs privés. Chaque GAL a la responsabilité de la sélection des opérations et bénéficie d'une dotation financière globale dans le cadre de conventions passées avec l'autorité de gestion nationale (le Cnasea). Le budget moyen d'un GAL s'élève à 3.4 millions d'Euros dont une aide communautaire (FEOGA) de 1.5 millions d'Euros.

Toutes les communes du Pays sont éligibles au financement LEADER, ce qui n'est pas le cas sur tous les Pays. Le périmètre du GAL est défini par les acteurs locaux. Le programme LEADER+ 2000-2006 avait pour thème « l'amélioration de la qualité de vie », le programme LEADER 2007-2013 a pour thème le « Développement économique par la valorisation des richesses patrimoniales » (développement économique et touristique du territoire)⁹. En 5 ans, grâce à Leader +, le Pays a soutenu près d'une centaine de projets dans le cadre des contrats de Pays et un peu moins de 200 actions dans le cadre de LEADER

⁹ voir détail en annexe

Terres Romanes en Pays Catalan

Objectifs, axes et enjeux de la stratégie territoriale du Pays

O B J E C T I F S E T A X E S D E D E V E L O P P E M E N T C O N T R A T D E P A Y S	
	O e u v r e r p o u r l e d é v e l o p p e m e n t d u r a b l e
C o n t r a t d e P a y s 2 0 0 5 - 2 0 0 8	C o n t r a t d e P a y s 2 0 0 8 - 2 0 1 3
axe 1 : le développement des services aux populations	axe 1 : impulser une politique durable et harmonieuse en matière d'habitat, de foncier et d'énergie
axe 2 : l'amélioration de la maîtrise du foncier, de l'urbanisme et de l'habitat	axe 2 : renforcer la solidarité par le développement des services aux populations
axe 3 : la valorisation touristique du territoire	axe 3 : garantir un développement économique équilibré, responsable et diversifié
axe 4 : le développement économique, l'emploi et la formation	
axe 5 : la protection et la gestion des ressources en eau	

T h è m e e t o b j e c t i f s d u p r o g r a m m e L E A D E R s u r l e P a y s T e r r e s R o m a n e s	
L E A D E R + 2 0 0 0 - 2 0 0 6	L E A D E R 2 0 0 7 - 2 0 1 3
T h è m e : L ' a m é l i o r a t i o n d e l a q u a l i t é d e v i e	T h è m e : D é v e l o p p e m e n t é c o n o m i q u e p a r l a v a l o r i s a t i o n d e s r i c h e s s e s p a t r i m o n i a l e s
action 1 : garantir un cadre de vie de qualité	objectif 1 : être un territoire organisé et solidaire
action 2 : assurer une équité d'accès aux services publics et parapublics	objectif 2 : être un territoire attractif toute l'année
action 3 : favoriser la solidarité et la convivialité	objectif 3 : être un territoire innovant dans l'anticipation des mutations économiques
action 4 : favoriser les économies de proximité et de qualité	objectif 4 : être un territoire reconnu et compétitif
action 5 : valoriser et mettre en marché des produits de qualité, accessibles et adaptés aux attentes des populations	objectif 5 : être un territoire riche des échanges et transfert d'expériences
action 6 : développer l'offre et l'écès aux services culturels, sportifs et de loisirs	objectif 6 : animer, gérer et évaluer les programmes LEADER
action 7 : connaître et promouvoir le territoire et la qualité de vie en Terres Romanes	

Les outils de développement et documents stratégiques de référence du Pays Terres

Romanes :

- Charte de territoire de 2004 réactualisée en 2008 (stratégie territoriale 2008/2013)
- Diagnostic énergétique du territoire (sur le PNR et porté par celui-ci)
- Stratégie numérique en faveur de l'offre de service sur le territoire
- Schéma territorial de l'habitat
- Schéma de dynamisation de la filière éco-construction sur le territoire
- Schéma de valorisation des eaux chaudes et géothermie
- Schéma territorial des services à la personne
- Schéma territorial de l'économie sociale et solidaire (+ panorama de la CRES)
- Schéma stratégique des ZAE (zones d'activités économiques)
- Stratégie en faveur du tourisme
- Autres documents stratégiques dont le Pays n'est pas le porteur : diagnostic commerce, charte d'urbanisme et de paysage, charte forestière, SDADDT, SRADDT (schémas d'aménagement et de développement des territoires), schéma des solidarités.
- Conventions avec le PNR, réseau culturel terre catalane, CCI et chambre d'agriculture

Outils financiers mobilisables:

- Contrat de Pays Département, Région (contrat cadre 2008-2013)
- Retenu dans le cadre du Volet territorial du Contrat de Projets Etat Région (Energie + numérique) donnant lieu à des avenants financiers annuels entre CG, CR et Etat
- Thématique retenue dans le cadre du LEADER 2007 – 2013 (contrat Etat/ Europe/ CG/ CR/CNASEA : Développement économique par la valorisation des richesses patrimoniales(développement économique et touristique du territoire)
- Juin 2009 : reconnu comme Pôle Touristique Pyrénéen sur le massif du Canigou et Pyrénées Catalanes (porté par le PNR) prochainement signature du contrat de pôle avec l'Etat, le CG et le CR
- PER valorisation énergétique et économique des ressources naturelles du territoire (géothermie, ensoleillement, massifs forestiers)
- 2005 à 2007, programme européen Emploi et territoire dans le cadre du FSE

Forces du Pays et Actions prioritaires

Terres Romanes en Pays Catalan

F o r c e s	C h a n t i e r s e n c o n s t r u c t i o n e t à v e n i r
Pays, GAL couvrent le même territoire, mobilisation de financement, ingénierie financière, soutien technique, expertise des projets	LEADER : quelle inscription de la culture dans le nouveau thème ? gestion lourde des dossiers, difficultés pour les petits porteurs de projet. Une certaine logique de guichet à laquelle il faut remédier. La nécessité de trouver d'autres partenaires.
La démarche ascendante qui reconnaît aux acteurs locaux leur capacité à auto-construire le territoire, Action de légitimation des actions des structures culturelles privés auprès des collectivités territoriales, la capacité du Pays à apporter une réponse territoriale coordonnée aux questionnement des acteurs culturels locaux .	Peu de connaissance du tissu associatif local. Peu d'associations ont intégré la démarche des "Pays" ce qui pose la problématique de la visibilité et de la lisibilité des actions du Pays. Pays assimilé à une collectivité de plus. Pays qui doit réaffirmer sa première compétence d'accompagnement, agir pour l'appropriation de cet outil par les acteurs civils .
Mise en réseau des acteurs (Union des écoles de musique, cinéma terres romanes, collectif Girafe), soutien aux actions structurantes.	Réinstaurer une réflexion sur les mises en réseau, les moyens octroyés et les finalités sociale, économique et leurs conséquences sur l'action et l'offre culturelle. concept d'ancrage territorial (nécessaire pour être financés par le Pays) peu opératoire dans le domaine des arts vivants : il faut pouvoir importer/exporter, développer des liens avec d'autres territoires.
La mise en place d'une formation/développement nécessaire à la réflexion générale, la définition commune d'objectifs, la place accordée à la culture dans la vie du territoire	capacité du Pays à répondre aux besoins et attentes identifiées ? le Pays doit être un "catalyseur" et veut "agir" en proposant à court terme des projets collectifs (autour de la diffusion par exemple)
La mise en place du schéma culturel : le Pays accompagne les projets et coordonne les actions. Développe le lien entre élus et acteurs privés. développe un engagement mutuel pour le développement culturel du territoire.	Le Pays doit informer pour lutter contre : la difficile mobilisation des acteurs culturels, le scepticisme des acteurs culturels (rencontrés lors de l'investigation) l'isolement des projets; un certain non-volontarisme politique en ce domaine. Le schéma culturel doit être conçu comme un espace de médiation, un espace d'expérimentation
L'aménagement culturel du territoire ne doit pas se faire sans prendre en compte les autres stratégies de développement de territoire (sociale, économique, touristique) ni les autres aménageurs du territoire (DRAC, collectivités territoriales, services culturels des mairies, professionnels et amateurs)	Le Pays doit être dans l'innovation : trouver un outils territorial reconnu par tous (acteurs publiques, acteurs privés, habitants) c'est à dire ayant une résonance sociale

2.2 Le Parc naturel regional des Pyrénées Catalanes

Syndicat Mixte
64 communes 22172 habitants
7 réserves naturelles
Créé en mars 2005, son territoire s'appuie sur trois régions montagnardes (Cerdagne, Capcir, Conflent)

A t o u t s
14 CDD, 4 CDI fonction publique territoriale (cadre C et A)
Fédérer les initiatives locales afin de mettre en oeuvre un projet de développement local basé sur la prise en compte et la valorisation des patrimoines
charte avec le Pays Terres Romanes pour les actions culturelles sur le territoire (structuration de l'offre et relations avec les habitants)
Actions : patrimoine culturel (acquisition de connaissance scientifique, valorisation, aide à la gestion), patrimoine naturel, tourisme, urbanisme et paysages, valorisation des ressources
Outil de gestion contractuelle et territoriale et assistance en ingénierie aux communes
Nombreux travaux de diagnostic et état des lieux du patrimoine et ressources culturelles du territoire
Acquisition de connaissances ethnologiques, archéologiques, architecturales
Conservation diffusion et valorisation des patrimoines immatériel, historique et archéologique, bâti
Sauvegarde et restitution des contes et légendes populaires
Mission éducative du Parc. Education au patrimoine et environnement "objectif découverte" (730 élèves en 2009), catalogue d'animation pédagogique
Accompagnement pour le label des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO; Coordination des deux sites
Maitrise d'ouvrage : organisation de festival photographique (Fest'image), livres, support d'informations culturelles
Soutien à la maîtrise d'ouvrage partenaire (fête de la nature, fête de l'arbre, exposition 2009 du musée de cerdagne)
Fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet patrimonial, travailler en partenariat

Terres Romanes en Pays Catalan

F a i b l e s s e s
Faible lisibilité des actions telles que Base de données du patrimoine, conservation des archives ethnographiques sonores, exposition muséographique du Musée de Cerdagne
Faible lisibilité des actions telles que Base de données du patrimoine, conservation des archives ethnographiques sonores, exposition muséographique du Musée de Cerdagne
Diffusion des connaissances et mise à disposition des travaux du parc auprès des structures (bibliothèque, écriture, arts plastiques, théâtre....)
Balbutiement du travail en réseau et du relationnel

O p p o r t u n i t é s
Connaître l'identité rurale, pyrénéenne et catalane du territoire
partenariat fort "objectif découverte" ("accueil et découverte en Conflent"Py, CPIE Prades, "éclaireurs de France" Saint Pierre dels Forcats , "Les enfants de la planète" Sainte Léocadie, "Eyne développement durable", "fondation Krüger la Coûme" Mosset, "Géopyrène" Nohèdes, "imp-actes" Perpignan, OPIE LR, "Sous-dires" Eus
Coopération avec l'association de valorisation du patrimoine architectural et rural Partir (Paris La Villette)
listing des acteurs du territoire dans les champs du patrimoine mais aussi du théâtre, de la musique, de l'écriture.
Partenariat avec le musée de Cerdagne (mémoire orale, exposition), GARAE ethnopôle (Aude)
Convention future avec Réseau Culturel
Candidature au dispositif de pôle touristique
B e s o i n s
Trouver des opérateurs de valorisation du territoire
besoin de connaissance dans le domaine de la restauration

2.3 Les Communes :

L'implication dans la culture est une nécessité pour les grandes villes et peut être un choix stratégique pour d'autres plus petites. Le Pays est marqué par son caractère rural et sur l'ensemble du département, les équipements, les professionnels de la culture semblent davantage centralisés sur l'agglomération de Perpignan. Les municipalités du territoire doivent répondre à de plus nombreuses demandes sociales en matière de services et d'équipements culturels. En effet, l'apport de nouvelles populations, l'essor des zones d'habitations, le développement des activités de loisirs, posent de nouveaux défis aux municipalités rurales et les placent dans une nécessaire démarche collective de développement local. Les communes sont souvent les premiers appuis aux structures culturelles, en terme de prêt de salle, de ressources telles que la communication ou encore l'octroi de subventions.

L'action politique des communes est marquée par un double mouvement : la difficulté des acteurs culturels à appréhender la sphère politique, la difficulté des élus à se positionner sur le champ culturel.

Certaines communes apparaissent plus investies que d'autres notamment en Cerdagne où ces dernières via une charte, oeuvrent pour une programmation culturelle à l'année, la gestion des structures (musique, langue catalane) et où dans certaines communes émerge un certain volontarisme politique : service culturel de Bourg-Madame, Osseja.

La ville de Prades, si elle soutient les événements phares, pourrait davantage jouer son rôle de bourg centre et proposer un réel service culturel municipal. Elle gère la Médiathèque, dans laquelle, elle confie à l'association Ciné-rencontres la gestion et l'animation du fond documentaire multimédia, cinéma.

Les communes gèrent les équipements publics tels les bibliothèques municipales, les cinémas et s'appuient localement sur le tissu associatif pour ce qui est de l'animation et de l'action culturelle (à l'image de la lecture publique basée sur le bénévolat d'acteurs associatifs).

Enfin, à l'image de la ville de Millas, beaucoup de municipalités soutiennent le tissu associatif mais c'est souvent dans une conception culture-animation, culture-tourisme et en lien étroit avec les offices communaux de tourisme (pour la diffusion).

2.4 Compétences des communautés de communes : des territoires de gestion

6 communautés de communes : 90% des communes en EPCI (10 hors intercommunalité). L'intercommunalité recompose-t-elle les relations entre collectivités publiques ? Quelle intervention culturelle des EPCI dans un contexte territorial où la majorité des communes est de très petite taille ?

Les communautés de communes apparaissent souvent comme l'échelon territorial le plus à même pour développer l'action et une politique culturelle. Sur notre territoire, les communes se sont regroupées autour de projets culturels via les chartes intercommunales (Cerdagne, canton de Millas)¹⁰.

Comme ailleurs, les EPCI ont pris davantage une compétence en matière de réalisation d'équipement. Cependant, la démarche semble amorcée (la communauté des communes de Conflent et son investissement dans l'enseignement musical, la communauté des communes de Roussillon Conflent et la lecture publique ou encore la communauté de communes du Capcir Haut Conflent et ses compétences en matière patrimoniale et animations culturelles).

Les différents sites Internet des Communautés de communes sont sources d'information sur la vie locale, et peuvent agir comme moyen de diffusion pour les structures culturelles, les événements culturels.

Sur l'ensemble du Pays, les différentes communautés de communes se sont engagées dès 2007, à la réalisation d'un réseau de visio-guichets et points d'accès aux services publics.

CC Roussillon Conflent : 16 communes : compétence : - la construction, l'aménagement et la gestion des équipements culturels ou sportifs de plus d' 1 000 000€ (Ex : Salle d'animation La Catalane, aménagement d'une aire de spectacle et de loisirs (Corbère le Château, aménagement de la salle socio-culturelle (Millas), moulin à huile (Millas ou encore salle des fêtes (Néfiach) . - La création et la gestion des bibliothèques et médiathèques (médiathèque Intercommunale de Millas),

CC Vinça Canigou : 12 communes (construction d'un équipement à vocation culturelle et touristique à Vinça). Pôle d'Excellence Rurale « Vinça Canigou aux sources de la Catalogne »

CC du Conflent : 30 communes : compétence culturelle : école intercommunale de musique du Conflent (1 à 2€/habitant). Dans le futur, Médiathèque de Prades ?

CC Capcir Haut Conflent : 15 communes

Compétences : Mise en valeur des Remparts de Mont-Louis, orris, ponts du Galbe, tour de Creu et d'Ovança, château de Puyvalador.

Animations en liaison avec la mise en valeur du patrimoine oral du territoire (culture catalane et pyrénéenne) et Manifestations culturelles ou sportives de dimension régionale ou nationale (« les jeudis qui chantent c'est aussi le mardi », « valorisation du chant pyrénéen et catalan », « festival polyphonique », action « grandir avec les livres »)

CC Pyrénées Cerdagne : 13 communes. Réalisation d'un point info et lieu de développement de la vie associative (permanence associations culturelles) Latour de Carol. Événement culturel « les soirées des lumières » conférences scientifiques en partenariat avec l'université de Perpignan. 20 communes de Cerdagne engagées dans la charte intercommunale.

CC Canigou Val Cady : 3 communes

¹⁰ voir annexe

L'enjeu pour l'intercommunalité aujourd'hui est :

- D'avoir une réflexion sur les politiques culturelles en amont de la réalisation d'équipements culturels : prendre la compétence culturelle (déséquilibre d'investissement des Communautés de communes dans la cause culturelle).
- De développer les projets inter-communautés de communes et transcantonaux et sur l'ensemble du Pays.
- De s'entourer d'experts et conseillers culturels (notamment via les professionnels présents dans les différentes chartes intercommunales et en renforçant la logique de projet de territoire au sein de ces chartes)

L'action des pouvoirs publics parfois disparate, fait que l'action culturelle locale souffre d'un manque de lisibilité et de financement. Une organisation de l'action publique en matière culturelle est nécessaire.

Il est donc central, pour les acteurs culturels comme pour les collectivités, d'échanger l'information et de travailler en réseau. Dans ce sens, l'action culturelle doit être envisagée autour de projets de territoire définis de façon collective.

Les communes et les groupements de communes peuvent coordonner les actions culturelles à l'échelle du Pays. Elles peuvent travailler à la mise en réseau des acteurs et à construire une vision stratégique du développement culturel du territoire. L'échelle du Pays peut permettre aux acteurs culturels de prendre du recul sur leurs pratiques, d'échanger leurs expériences et d'envisager des coopérations, d'harmoniser les actions, de créer des plates-formes transversales (culture/social ; culture/tourisme ; ...).

Le Pays peut servir :

- de cadre de réflexion des grands projets de développement culturel du territoire,
- de territoire de concertation entre les acteurs culturels et avec les institutions, de mise en réseau d'équipements et d'équilibrage de l'offre
- d'échelle de contractualisation fondée sur des cofinancements multipartites pour assurer la cohérence de l'action publique : celle de l'État, des collectivités régionales, départementales mais aussi des communes et de leur groupement.

Dans le contexte de superposition de compétences et de territoires, le Pays doit favoriser l'articulation entre les opérateurs culturels et socioculturels afin de générer un réel développement culturel cohérent et durable à l'échelle du Pays.

Le projet culturel ne doit pas se limiter à une déclinaison locale des stratégies proposées aux différentes échelles institutionnelles. Il doit définir ses propres enjeux et volontés locales et les inscrire en cohérence dans ces différentes stratégies.

3 Structuration de l'économique culturelle en Région et qualification des métiers artistiques et culturels

3.1 Quelques données sur l'organisation et l'économie du secteur culturel en Région

Le secteur culturel en Région se caractérise par :

- Son dynamisme
- Des disparités territoriales avec une concentration de l'offre, des structures, des soutiens publics sur les agglomérations (notamment Montpellier)
- Des disparités par secteur : le patrimoine est bien représenté (importance des dépenses publiques en matière de patrimoine) ainsi que le soutien aux festivals
- Le spectacle vivant est assez soutenu, très présent en terme d'artistes, de création, mais c'est un secteur en chantier et constitue un défi majeur dans l'aménagement culturel des différents territoires de la Région.
- La lecture publique est un domaine inachevé en terme de proximité géographique et sociale, de professionnalisme des acteurs locaux.
- Le caractère rural de la région incite à la nécessité du développement des équipements de proximité, pose la question du poids des conseils généraux, de l'implication et du volontariat des élus locaux en ce domaine.

Afin de mieux comprendre l'état de l'organisation du secteur culturel sur notre territoire, il s'agit avant tout de le placer dans un contexte national et régional.

Pour cela, les analyses de l'OBSTER en ce domaine éclairent quant à la structuration économique du secteur culturel en Région Languedoc Roussillon et dont voici une synthèse: (OBSTER, 2008, « un aperçu de l'organisation économique du secteur culturel en Languedoc Roussillon »).

Terres Romanes en Pays Catalan

c a r a c t é r i s t i q u e s r é g i o n a l e s
<u>F o r c e s</u>
Une économie massivement soutenue par les fonds publics
Une relative stabilité des soutiens publics
Un environnement patrimonial diversifié
Des pôles touristiques reconnus
Le secteur artistique extrêmement riche
Des ressources professionnelles dispersées mais les bourg-centres demeurent un vivier quant aux ressources artistiques
Des festivals d'envergures nationale et internationale
Des lieux de création et de diffusion reconnus
Des créations diffusables et diffusées
Des courants artistiques forts, une "terre littéraire"
Une forte densité d'artites et de diffuseurs. Opulence de l'offre
La quatrième région de France pour la densité des acteurs professionnels (spectacle vivant)
en Languedoc-Roussillon : 6000 opérateurs privés; 1000 opérateurs publics ou para-publics
Il n'y a pas de crise de la demande et une offre pléthorique
Une action culturelle protéiforme
Une action culturelle menée autant par des bénévoles que des professionnels (mixité)

Terres Romanes en Pays Catalan

F a i b l e s s e s
la méconnaissance des acteurs privés, la fragilité de ce secteur, des acteurs, des modèles économiques
La crise de maturité des modèles organisationnels, des modes de production, une mutation nécessaire et douloureuse
une trop forte dépendance de ce secteur envers les subventions publiques
pas de réflexion pour insérer le secteur culturel dans l'économie globale du territoire : retard de l'économie culturelle régionale
la structuration des réseaux professionnels devient une nécessité : quelle conscience locale de cette urgence, quel potentiel de mise en commun des outils ?
peu d'interdépendance avec autres secteurs de l'économie
précarité de l'emploi (CDD, Intermittence)
fragilité des structures, fusion de l'entreprise artistique et de l'entreprise économique (sous forme associative majoritairement) dans un contexte où les budgets culturels sont mis à mal
délégation de services publics à certaines structures (perennité des structures dépendantes des subventions? question des garanties de salaires)
montants des subventions d'aides à la création et à la diffusion ? quelles évolutions ? timide apparition des fonds privés
absence de synergie entre décideurs à tous les échelons territoriaux même si nous assistons aux prémices de la co-action
disparités territoriales, polarisation de l'offre et des créateurs sur les villes
Disparités entre départements

Sur l'ensemble des opérateurs régionaux, un quart seulement est professionnel, un second quart est constitué d'opérateurs publics (notamment pour l'enseignement, la diffusion et la conservation), un troisième quart est bénévole/amateur et un dernier quart est « semi-professionnel » (opérateurs occasionnels ou en recherche d'équilibre économique).

Le Bénévolat participe donc activement à l'offre culturelle et à l'économie culturelle.

3.1.1 Le secteur culturel privé

Pour rendre compte du poids économique du secteur culturel, nous nous sommes intéressés au secteur culturel privé.

Les structures culturelles privées employeuses dans la Région se caractérisent par leur forme associative, de petite taille, et se situent majoritairement dans le département de l'Hérault.

Les emplois culturels privés sont importants en Région et le spectacle vivant est un secteur d'activité dynamique. Ainsi, le secteur culturel privé est marqué par une

Terres Romanes en Pays Catalan

saisonnalité des emplois (pour le spectacle vivant et l'animation), des périodes de travail plutôt courtes dans ces mêmes domaines d'activités. Les secteurs d'emplois tels que le patrimoine, l'audiovisuel, l'édition/reproduction sont plus stables mais sont moindre sur le territoire.

37% des structures culturelles et 47% des emplois culturels se concentrent dans les principales agglomérations (un tiers des emplois dans le spectacle vivant se concentre sur Montpellier).

secteur culturel privé en Languedoc Roussillon (2005) INSEE février 2008		
Description	Caractéristiques de l'emploi	Caractéristiques des structures
2700 établissements privés	27 500 postes salariés	44% des structures sont de type associatif, 84% pour le spectacle vivant
	Nombre d'emplois estimé par jour : 4000 en début et fin d'année; 7000 en période estivale	84% comptent moins de 5 salariés (surtout pour le spectacle vivant) moins pour le patrimoine et l'audiovisuel
		Les emplois privés culturels représentent 2.7% des emplois du secteur privé de la région, ce qui est très important (Ile de France : 9%)
	périodes de travail courtes (surtout spectacle vivant, animation), plusieurs employeurs	
	secteur culturel : 20% des employés proviennent d'une autre région (plus élevé que dans le reste de l'emploi salarié privé)	
	l'Hérault et Montpellier concentrent la moitié des emplois	
1200 oeuvrent et produisent du spectacle vivant	L'emploi journalier en saison : 6000 personnes; A l'année : 5000 personnes; 430 heures de travail par an, 1 emploi sur 4 est occupé par un salarié résidant hors de la région	
600 oeuvrent dans le patrimoine	1800 emplois à l'année	
460 cabinets d'architectes		
580 établissements (édition, impression) :	3900 salariés à l'année	
240 établissements dans l'audiovisuel :	1300 emplois à l'année	
80 établissements animation, loisirs	Pic d'emploi estival (nombre d'emploi multiplié par deux ou trois)	

3.1.2 Le domaine du spectacle vivant (musique, danse, théâtre)

Ce secteur se définit ainsi : « les spectacles qui emploient au moins un artiste pour assurer la représentation au public d'une œuvre de l'esprit » (ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles).

Le spectacle vivant a été beaucoup étudié, analysé en Région.

En 2004, a été mis en place en Languedoc Roussillon le COREPS (Comité Régional des Professions du Spectacle) qui a pour mission d'assurer des études sur :

- La création et la diffusion en Région (confié à l'OPPE et l'OBSTER)
- L'emploi dans le spectacle vivant en région (Legi-spectacle commandée par la DRAC)
- La formation dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel (confiée à Ithaque par la DRTEF)

Le COREPS a établi une liste des métiers culturels (voir cette liste en annexe).

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons synthétiser les données sur l'emploi culturel de la façon suivante, et selon les sources pré-citées (voir ci contre les tableaux synthétiques):

Le domaine du spectacle vivant et de l'audiovisuel est marqué par :

1. Une inégalité territoriale (implantation des lieux, ressources publiques, présence d'acteurs culturels). Les logiques d'équipement ne doivent pas masquer la nécessité des projets culturels et la réflexion en amont des constructions d'équipements
2. Des domaines de création traités de façon différente : les festivals ne peuvent remplacer des actions culturelles pérennes et pour les habitants. Pour autant, ils peuvent être un levier à la création et la diffusion localement.
3. Les aides à la création sont marginales
4. Les travaux des équipes régionales sont peu diffusés localement

- La région Languedoc Roussillon est la cinquième région de France en nombre d'employeurs du spectacle
- Au 31 décembre 2007, 4.8 % des intermittents résident en Languedoc Roussillon, ce qui en fait la quatrième région de France derrière la région PACA, Rhône-Alpes et Ile de France (qui concentre près de la moitié des allocataires indemnisés).
- Une baisse, depuis 2005, de son nombre d'employeurs non-professionnels mais une hausse de ses employeurs professionnels (due à la législation en ce domaine)
- Une diminution des effectifs salariés (baisse de 13% depuis 2002)
- Une plus grande fragilisation et dépendance des intermittents du spectacle
- Une dépendance vis à vis des systèmes d'aide (contrats aidés) pour les emplois permanents
- La professionnalisation semble freinée dans un contexte national de réformes des politiques sociales économiques et culturelles.
- La pérennité des structures est en jeu.

Nous pouvons compléter cette analyse en ajoutant que :

- L'emploi culturel dans le domaine du spectacle se caractérise par de l'emploi occasionnel (Guso) et est le fait d'une majorité de structures non professionnelles
- Les conditions d'exercice des métiers artistiques et culturels sont précaires : les rémunérations sont faibles, concurrence accrue
- 95% des entreprises ont moins de 6 salariés (prédominance de la forme associative)
- Les emplois permanents sont réservés majoritairement aux administratifs et techniciens
- Le Plan Régional des Formations Professionnels (source cabinet Ithaque et Région Languedoc Roussillon) conclue au faible recours à la formation professionnelle : 30% des administratifs, 40% des techniciens et 48% des artistes attestent ne pas avoir suivi une formation; 86% des structures recensées en Région n'ont pas de plan de formation (64% des entreprises de plus de 20 salariés ont un plan de formation)
- Presque la moitié des techniciens et artistes est titulaire d'un niveau égal ou supérieur à bac+2 et les 2/3 n'ont pas de diplôme spécifique au spectacle vivant ou à l'audiovisuel.
- Il existe peu de diplôme et les critères de recrutement sont plus de l'ordre de l'expérience, de la motivation et du projet personnel.
- Les professions du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma représentent plus du tiers des professions culturelles en Languedoc Roussillon (38% en région, 32% en moyenne nationale)
- Au niveau national, les artistes dramatiques, les artistes de la musique et du chant représentent les $\frac{3}{4}$ des allocataires intermittents du spectacle. En Région, le poids de la musique est supérieur à la moyenne nationale tandis que le théâtre, quant à lui, est largement en dessous (ce secteur représente 9% tandis qu'au niveau national il représente 24%). La danse est bien représentée dans la Région (10%), légèrement au-dessus de la moyenne nationale (9%) mais nous savons les disparités entre départements de la Région. L'Hérault a une tradition forte de la danse et cet état masque les réalités des autres territoires (celle des Pyrénées Orientales notamment où la danse est peu représentée). La danse demeure le « parent pauvre » du secteur spectacle vivant.

Voir en annexe les tableaux synthétiques des données régionales et départementales sur l'emploi culturel.

3.2 Nomenclatures des métiers et professions

Parler d'emploi culturel c'est prendre en compte l'ensemble des acteurs (acteurs publics, acteurs privés, artistes et techniciens, conservateurs, agent de développement culturel...) et l'ensemble des finalités de l'action culturelle.

Les métiers artistiques sont ceux relevant de tous les secteurs de la vie culturelle et de l'action culturelle (c'est à dire ayant pour finalité la création et/ou la diffusion et/ou l'éducation). Ces derniers relèvent du spectacle vivant (« représentation publique d'une œuvre de l'esprit » ordonnance du 13 octobre 1945), du cinéma et de l'audiovisuel, des arts plastiques, des activités d'auteurs (écrivains, auteur théâtre, chanson, scénariste, chorégraphes...), des emplois de techniciens.

Ils regroupent tous les artistes professionnels (qui occupent un emploi salarié à titre permanent ou intermittent) ou les travailleurs indépendants (métiers mal connus et peu organisés).

Au sein de ces différentes fonctions de l'action culturelle, nous distinguons différents types d'emploi culturel et d'employeurs :

Terres Romanes en Pays Catalan

1. Les artistes indépendants
 2. Les entreprises culturelles employeuses (souvent sous forme associative et qui oeuvrent dans la création, l'éducation, la diffusion (festival, lieu, évènementiel), musée, patrimoine, les services aux artistes)
 3. Les services publics (bibliothèques, lieux publics dédiés à l'activité artistique et culturelle (musée, programmateur spectacle vivant), soutien aux artistes et activités culturelles, chartes intercommunales, Pays...)
- Mais d'autres domaines sont sources d'emploi pour le secteur culturel :
1. L'éducation nationale (classe PAC, ateliers dans les classes, visite des sites patrimoniaux, programmation spectacle jeune public)
 2. Le secteur de l'action sociale (crèches, maisons de retraites...)
 3. Le secteur touristique
 4. Les domaines des sciences (techniques, environnementales)
 5. Les comités d'entreprises (commande de spectacle vivant)

L'économie culturelle est une économie à part entière et à ce titre il faudrait pouvoir quantifier et qualifier les retombées socio-économiques directes et indirectes de ce secteur d'activités sur la vie d'un territoire.

Ensuite il faut pouvoir replacer cette analyse dans le contexte des politiques culturelles (des politiques nationales et européennes aux politiques communales) afin de comprendre les logiques à l'œuvre sur un territoire donné, ici le Pays Terres Romanes en Pays Catalans, quant aux formes et modes de la structuration du secteur culturel.

Pour cela nous aborderons dans un premier temps l'emploi culturel, nomenclatures des métiers et professions, puis l'organisation du secteur culturel en Région (INSEE, Obster) et enfin nous terminerons par la présentation des données relatives au spectacle vivant (nombreuses études régionales en ce domaine).

Les métiers artistiques et culturels sont répertoriés, classés, normés et entrent dans une nomenclature générale.

Trois nomenclatures en France permettent de repérer les métiers et professions culturelles:

- La NAF : nomenclature d'**activités** française
- Les PCS, nomenclature officielle du DEPS¹¹ : nomenclature des **professions** et catégories sociales
- Les codes Rome : répertoire des **métiers** de l'ANPE

Les nomenclatures NAF et PCS ont été révisées en 2003.

La NAF de l'INSEE, s'organise en 712 classes dont 26 postes affectés au secteur culturel et classés dans la division « activités récréatives, culturelles et sportives » elle-même incluse dans « service au ménage ». Mais le secteur culturel comprend aussi le commerce (livres, journaux), l'industrie (édition, imprimerie) et le service aux entreprises (voir le détail des codes en annexes).

La nomenclature PCS sélectionne 24 postes aux professions culturelles, appartenant aux cadres et fonctions intellectuelles supérieures (artistes, architectes, cadre de l'audiovisuel,

¹¹ DEPS Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques du ministère de la culture et de la communication

du spectacle, journaliste, documentation) mais aussi d'autres catégories professionnelles telles que : les indépendants, gestionnaires de spectacles, artisans d'art, les assistants réalisation spectacle, styliste, photographes.... Et les ouvriers d'art et auxiliaires des spectacles. (Voir le détail de la nomenclature en annexe)

La nomenclature des métiers ROME (ANPE, Assedics) utilisée pour les métiers culturels définie par la DARES est la suivante :

- Les artistes et écrivains (artistes plasticiens, artistes dramatiques, danse, auteurs écrivains...)
- Les professionnels du spectacle (mise en scène, image, éclairage, son montage, décor, coiffure...)
- Les photographes
- Les stylistes décorateurs
- Les journalistes et cadres d'édition
- Les cadres et techniciens de la documentation
- Les architectes

Nous pouvons dénombrer ainsi :

- Pour les métiers artistiques 29 métiers (comédien, danseur, musicien, instrumentaliste, chanteur...)
- Pour les métiers techniques et technique-artistiques, 32 (technicien lumière, ingénieur son, régisseur, décorateur...)
- Pour les métiers de l'enseignement et de la recherche, 17 (enseignant conservatoire, artiste intervenant...)
- Pour les métiers de gestion de projet et d'entreprises, 24 (chargé de production, relation presse, chargé de diffusion...)
- Pour les métiers de l'administration d'institution et d'organisme de développement culturel, 6 (conseiller, agent de développement culturel...)

Et classer les fonctions culturelles de la façon suivante :

- Spectacle vivant
- Métier d'art
- Documentation/ enseignement
- Édition et audiovisuel
- Arts visuels et architecture
- Indépendants gestionnaires de spectacle

Malgré ces nomenclatures, recueillir des données quantitatives et précises sur le nombre, l'évolution et la classification de ces métiers sur notre territoire nous est apparu assez difficile. Nous avons recueilli davantage des données sur l'ensemble de la Région Languedoc Roussillon ou sur le département des Pyrénées Orientales.

De plus cette difficulté réside également, au-delà de l'accès à l'information, de l'identification des métiers mais aussi des secteurs d'emploi. Il y a le secteur culturel (patrimoine, spectacle vivant, cinéma, radio, édition, architecture...) et les professions culturelles (architecte, artiste, bibliothécaire, conservateurs...) et ces deux mondes ne sont pas toujours en interaction; ils le sont lorsqu'un danseur travaille dans une compagnie ou un réalisateur dans l'industrie cinématographique mais pas quand, par

Terres Romanes en Pays Catalan

exemple, une documentaliste travaille dans la fonction publique ou un designer dans l'industrie. Enfin, il y a aussi des métiers « non-culturels » au sein du secteur culturel (un comptable dans un théâtre, une secrétaire dans une association culturelle).

C'est un point important à souligner pour le travail d'identification et la quantification de l'emploi culturel ainsi que pour l'analyse de l'impact économique du secteur culturel sur un territoire donné.

Chapitre 2 : Offre culturelle du Pays Terres Romanes en Pays Catalan

4 Etat des lieux synthétique et non-exhaustif de l'action culturelle en Pays Terres Romanes en Pays Catalan

4.1 Patrimoine / musée

1. Action de conservation : ZPPAUP (Ille sur Têt, Les Angles, Mosset), Pays d'Art et d'Histoire, PNR, actions des communes, actions des réserves naturelles

- Patrimoine historique : art roman (« journée romane », association de Marcevol...) traditions et patrimoine ethnologique (mémoires orales Charte Adeco, PNR,), savoir-faire liés à l'artisanat (route du fer, moulin à huile), Vauban (cités inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco)
- Patrimoine industriel : route du fer, musée de la mine Escaro
- Patrimoine technologique et scientifique (train jaune, four solaire, sciences naturelles via les réserves)
- Patrimoine naturel : PNR, réserves naturelles, orgue d'Ille sur Têt, « Canigou Grand Site »
- Patrimoine muséal lié ici à l'histoire (musée ethnologique de Cerdagne,) aux activités (musée de l'agriculture, route du fer, musée de la mine, musée de la filature de laine), à l'archéologie (musée de la préhistoire Bélesta).

2. Découverte et valorisation : collecte de la mémoire orale (charte Adeco), manifestations des réserves naturelles (programmation d'évènements), exposition « fest'image » PNR, exposition multimédia musée de Cerdagne, sentiers (Charte intercommunale du canton de Millas), itinéraire musical dans les églises (charte d'Olette), hospice d'Ille

3. Médiation/ éducation :

Service éducatif du Pays d'Art et d'Histoire de la vallée de la Têt, visites guidées. Action du Réseau culturel Pays Catalan (itinéraires, thématiques, actions pédagogiques). Transmission de la langue et culture catalane (PNR, actions culturelles Millas, université catalane d'été). Mission éducative du PNR « Objectif découverte », Fondation Krüger, association du prieuré de Marcevol,....

Difficultés : baisse de fréquentation des publics, lisibilité des actions, reconnaissance des labels (PAH), tension entre les structures. Patrimoine mal positionné et enfermé dans sa logique touristique et économique. Folklorisation des traditions. Musées en difficulté.

Potentiel : repenser le patrimoine roman. Repositionner le patrimoine. Reconnaissance du potentiel que représente le label (PAH). Relecture scientifique de ce patrimoine. Faire des choix (éducatif, touristique, ...). Redynamiser la capacité des acteurs locaux à s'approprier l'histoire du territoire. Faire un lien avec le patrimoine naturel et scientifique important sur le territoire.

4.2 Domaine du spectacle vivant (théâtre, danse, musique)

4.2.1 Théâtre

- 1.Création : peu de compagnies professionnelles sur le territoire mais une certaine présence de ce secteur artistique (un certain nombre d'artistes : une vingtaine peut-être). Une pratique amateur développée et de qualité. Presque toutes les productions des professionnels sont en direction du jeune public (Cielo, Zizania Compagnie). Ébauche de création de théâtre contemporain (La Tortue Frisée). Création tous les deux ans d'un Opéra (Opéra Mosset). Résidence d'artistes à la Fabrica.
- 2.Diffusion : principalement la Fabrica Ille sur Têt avec une programmation annuelle, accueil de créations artistiques, « match d'impro. ». Le collectif Girafe mais sans lieu (une salle dédiée aux répétitions et formations professionnelles, inaugurée en novembre 2008). Également Charte Intercommunale de Cerdagne, programmation à l'année. Ponctuellement : fondation Boris Vian Eus, festival théâtre amateur Font-Romeu, spectacle de rue Les Angles, réseau des bistrots de Pays, interventions en lien avec le domaine de la lecture publique.
- 3.Formation : Collectif Girafe : organisme agréé de formation professionnelle pour intermittent du spectacle.
- 4.Sensibilisation /ateliers : Compagnie la tortue frisée a en charge l'animation, la coordination du PDEAC du Conseil général. Intervention des professionnels au sein des écoles. Pratique amateur assez développés et répartition territoriale équilibrée.

4.2.2 Conte

- 1.Création : Les sous-dire, véronique Kienzel. Certaines activités de création initiées par le PNR. Pratique amateur assez développée (conteur de Sahorre)
- 2.Diffusion : Syndicat Intercommunal de Valorisation du Patrimoine Cerdan, Musée de Cerdagne (Sainte Léocadie), bibliothèques, PNR : contes et légendes populaires,
- 3.Sensibilisation /ateliers : intervention dans les écoles, « objectif découverte » PNR

4.2.3 Cirque

- 1.Création : quelques artistes présents et reconnus, projet de création (partenariat avec des artistes espagnols)
- 2.Formation : Claire Dubreuil : formation professionnelle « à la recherche de son propre clown »
- 3.Sensibilisation/ formation/ éducation : école de cirque à Baixas, ponctuellement la compagnie Cielo initie aux arts du cirque.

4.2.4 Danse

- 1.Création : « *la danse est inexistant* » 1 compagnie professionnelle dansons dansez Millas : création jeune public
- 2.Diffusion : . Pas de lieu ou de structures dédiés. Diffusion souvent au sein du réseau éducatif (Centre la coûme de Mosset)
- 3.Sensibilisation/ formation/ éducation : écoles de danse présentes mais peu de lisibilité des statuts des professeurs (or la danse est une activité encadrée et réglementée)

Potentiel : une certaine richesse locale qui mériterait une meilleure valorisation. Un besoin de reconnaissance des productions locales et des statuts professionnels. Les acteurs de ces secteurs ont du mal à trouver des partenaires pour se produire et réalisent la majorité de leurs représentations sur l'extérieur. Fragilité des emplois. Besoin de formation. Grand besoin de diffusion. Des liens se développent en Cerdagne (projet de spectacle vivant au sein des réserves naturelles, municipalités plus investies (selon les acteurs rencontrés))

Un seul lieu dédié et adapté (équipé, équipe technique et artistique) qui est privé. Pas de lieu adapté en danse (question du respect de la réglementation).

Pas d'évènements majeurs dans les domaines du théâtre et de la danse

4.2.5 Musique

- 1.Création : au sein des écoles de musique et ponctuellement action « campus musical » avec d'autres Pays européens. Groupes de musique, souvent amateur (exemple : « le percé de la bat'»). Activités de l'association Pablo Casals (festival et académie de musique de chambre, master classes). Opéra Mosset
- 2.Diffusion : évènements musicaux nombreux. Nombreux festivals (initiés par les associations en majorité mais grand soutien des collectivités) dans de nombreux domaines (classique, musique actuelle (festival d'Hix). Présence récente d'un diffuseur et programmateur privé (association Zamiscène en 2008, qui propose un catalogue d'artistes et groupes du département : action d'agent, et organisation d'évènements)
- 3.Sensibilisation/ formation/ éducation : écoles de musique, académie de musique de chambre, actions dans les écoles (festival Pablo Casals qui a en projet la création d'un pôle d'enseignement supérieur de la musique de chambre à Prades)

Potentiel : un Pays musical. Des festivals nombreux, reconnus. Une pratique chorale développée. Des écoles de musique réunies au sein d'une Union. Amorce de coordination de l'enseignement artistique

Mais pas de lieu dédié. Fragilité de l'union, gestion difficile, engagement des collectivités disparates, difficultés à œuvrer ensemble.

Prédominance du festival Pablo Casals, figure artistique emblématique du territoire (à valoriser). Peu de diffusion de musiques actuelles. Une programmation à l'échelle du Pays à proposer

4.3 Cinéma

1. Création : Ciné-rencontre : atelier de réalisation audiovisuelle (court-métrage) avec des jeunes, Emma Baus réalisatrice.
2. Diffusion : association des cinémas terres romanes (gestion commune, mutualisation des compétences), association ciné-rencontre (programmation art et essai au Lido Prades, diffusion itinérante (Mantet et Taurinya en 2009 projet développé avec le Pays), médiathèque de Prades (fond documentaire cinématographique animé par ciné-rencontre). 2009 : 50ème Festival international de cinéma (ciné-rencontres).
3. Sensibilisation/ formation/ éducation : « éducation à l'image » ciné-rencontre, en charge du programme PDEAC et « lycée au cinéma »

Potential: un festival rayonnant, des actions éducatives et de diffusion (itinérante) constitue un vrai projet cinématographique de territoire. Action d'expérimentation (cinéma terres romanes) positive (économie d'échelle). Attention cependant au danger de délégation de mission de service public (c'est une association qui a en charge animation, gestion et valorisation du fond documentaire de la médiathèque de Prades)

4.4 Arts plastiques

- Création : présence diffuse d'artistes, professionnels de la photo, BD à Fillols
- Diffusion : centre d'art contemporain de Bourg-Madame, quelques associations (arrêt création Sahore, Eus). Festival Enveigt « voix parallèles ». Festival BD de ploucs (foyer laïque de Fillols). Événement « Portes ouvertes des ateliers d'artistes » initié par le Conseil Général
- Sensibilisation/ formation/ éducation : pas de structuration de l'enseignement artistique hors temps scolaire. Rare ateliers pédagogiques (2 sur le Pays)

Potential : nécessité d'un état des lieux et d'une base de données précisant les thématiques (photo, peinture, sculpture...) et le niveau (amateur, professionnels). Développer l'enseignement des arts plastiques hors champs scolaire

4.5 Lecture/ écriture

- Création : BD à Fillols, association littéraire "Autres plumes" Eliane Chelle Auteure roman français et catalan Vernet les Bains, collecte de la mémoire orale (PNR)
- Diffusion : salon du livre (foyer laïque de Fillols), Féria du livre (Millas), rencontre littéraire « parole d'en haut » Font Romeu. Bibliothèques publiques : 7 bibliothèques et médiathèques publiques, compétence du Conseil Général (bibliobus, Bibliothèque Départementale de Prêt), gestion et financement médiathèque intercommunale (Roussillon-Conflent, Conflent dans l'avenir ?)
- Sensibilisation/ formation/ éducation : foyer laïque de Fillols, « le livre vivant » Mosset, « la ronde des poètes Bolquère

Potentiel : Compétence obligatoire du Conseil général, l'équipement en lecture publique est bien développé mais la médiation/sensibilisation/éducation est souvent délégué à des bénévoles. D'autres actions sont à prendre en compte : le travail créatif sur la mémoire (PNR), les actions d'associations pour développer la lecture/écriture. Rareté des ateliers d'écriture. Il s'agira de développer le lien (souvent informel) entre structures publiques (bibliothèques) écrivains locaux, et artistes (théâtre, conte, danse)

5 Essai pour qualifier l'économie culturelle en Pays Terres Romanes

Sur le Pays, vu le contexte général en Région et notamment sur le département des Pyrénées Orientales, nous supposons d'une plus grande difficulté sur ce territoire pour les acteurs culturels locaux (du fait de la centralité de l'offre et équipements culturels sur l'agglomération et de la structuration de l'emploi)

Nous devons appréhender la culture sous son aspect économique, pour cela, nous nous devons de synthétiser les caractéristiques de l'emploi sur notre territoire afin de mieux saisir le contexte global dans lequel le secteur culturel agit.

5.1 Contexte économique général

Le bassin d'emploi de Prades comptabilise 7050 salariés en 2007 soit 8.5% des emplois des Pyrénées Orientales, l'évolution du nombre d'emploi sur un an est positive.

L'emploi est fortement orienté vers le service (transport / hôtellerie-restauration et action sociale et domaine de la santé) soit 4670 emplois (66% des emplois du bassin).

Les communes de Prades et Font-Romeu concentrent près d'un tiers des salariés du bassin d'emploi.

À titre de comparaison sur les années 2006 et 2007, le secteur des services aux particuliers, dans lequel se logent les hôtels-restaurants, « les activités récréatives, culturelles et sportives » et les services personnels et domestiques, recule de 2.9% alors que sur la même période, sur l'ensemble des Pyrénées Orientales, il bénéficie d'une croissance de 4.4%.

Les « **activités récréatives, culturelles et sportives** » évoluent de + 11.6% sur le département mais reculent de - **1.9% sur le bassin d'emploi de Prades**. Le secteur de l'éducation, quant à lui augmente de plus de 20% sur ce même bassin tandis que les activités « administration » « activités associatives et extra-territoriales » reculent de 2.5%¹².

Le bassin d'emploi de Prades est marqué par :

- Une part d'emplois industriels la plus faible de Région
- Le commerce représente 18.5% des emplois mais est en régression
- Le secteur des services est dominant

12 Assedic Languedoc Roussillon, service études et statistiques.

- Les établissements sont de petites tailles
- Les projets de recrutement saisonnier représentent 63% des intentions d'embauches
- prédominance des métiers de base et intermédiaire
- Des conditions d'emploi précaire (recours aux temps partiels très élevé, la part des CDD est la plus élevée de la région) dû à la vocation touristique du territoire
- Un taux de chômage à 13.5% (supérieur au taux département et région)

Les conditions de vie sont modestes mais la précarité sociale progresse moins qu'ailleurs

- Niveau d'étude faible
- Revenu imposable mensuel des plus faible en région (le plus faible des PO) 57% des foyers fiscaux ne sont pas imposables, la part des habitants à faible revenus représente 14% du total.
- Zone relativement marquée par la précarité (allocataires CAF relativement plus important qu'en région) :
- Entre 2004 et 2006, chute de -2% du nombre de RMIstes (en région il progresse de 3%)

Dans ce contexte socio-économique, on est en droit de se demander quelle est la place et la vitalité de l'emploi culturel et de l'économie de la culture sur ce territoire.

5.2 Économie culturelle

Nous ferons des suppositions étant donné que nous n'avons pas pu recueillir de données précises sur le Pays. Mais nous savons que le Pays se situe dans une région riche en terme de présence culturelle, d'emplois artistiques, d'employeurs du spectacle. Évidemment, cette vitalité générale masque de grandes disparités entre départements avec une concentration de l'offre, de l'emploi, et de la richesse sur l'Hérault et le Gard notamment. Et enfin, des **disparités entre agglomérations et territoires ruraux**. Tout laisse à croire que le Pays Terres Romanes serait un « laissé pour compte » du développement culturel et pourtant Nous pouvons résumer l'organisation économique du secteur culturel sur le territoire ainsi (données de Légispectacle et Unédic au 31 décembre 2007):

1. Les employeurs du spectacle: ils sont 1416 dans le département et leur effectif diminue (mais c'est une tendance générale à la Région). Sur l'ensemble de la Région, ils sont **majoritairement des « non-professionnels »** (soit 88% des employeurs) et leurs embauche reculent tandis que les employeurs professionnels représentent 12% et leurs embauches augmentent (1064 établissements professionnels en Région dont 80% sous forme associative et 0.5% structures de droit public). Les employeurs non-professionnels sont majoritairement des activités de loisirs et des associations. Pour les employeurs professionnels c'est le spectacle vivant qui est prédominant (devant l'audiovisuel) soit **932 employeurs professionnels dans le spectacle vivant en Région**. Et 132 structures dans l'audiovisuel. **Le nombre de contrats de travail ainsi que le nombre de jours travaillés diminuent sur le département** (pas en Région). Les actifs du spectacle sont peu nombreux (si on compare au département de l'Aude par exemple, département le plus proche)

2. Les intermittents du spectacles : une tendance générale à la baisse de leurs effectifs

(- 13% en 6 ans) même si une légère hausse entre 2006 et 2007. **Ils sont 433 en 2007 sur le département, 72 techniciens, 361 artistes.** Sur le département, ces derniers vivent un **taux moyen journalier (indemnité Assedic) et un salaire journalier moyen des plus faibles en Région** : les artistes sont moins bien payés que les techniciens et les techniciens du département les moins bien payés en Région (juste après les techniciens de la Lozère). L'âge moyen augmente légèrement : une moyenne de 40 ans. C'est le secteur de la musique qui emploie le plus d'intermittent du spectacle « artistes » suivi par le théâtre et la variété. Le secteur de l'audiovisuel est celui qui embauche le plus de technicien suivi par le spectacle vivant.

3. Les permanents : 142 emplois permanents dans le département, 28 établissements employeurs : un effectif salarié permanent en diminution, des établissements employeurs en augmentation

4. Les licences d'entrepreneurs de spectacle : 220 sur le département, 20 en Pays Terres Romanes mais seulement un peu plus de la moitié qui emploient des salariés permanents (données à vérifier cependant). En Région, ils sont 302 entrepreneurs de spectacle à embaucher des permanents (professions administratives et techniques) ce qui représente 2085 emplois dont 1523 dans le domaine du spectacle vivant .

5. Un secteur privé marqué par la présence du patrimoine (600 établissements privés en Région offrant 1800 emplois à l'année). L'économie du patrimoine représente 2% de la production marchande du Languedoc Roussillon

L'économie culturelle du département est fragile : fragilité de ses acteurs, fragilité de ses modèles économiques. Le secteur culturel vit une crise de ses modèles organisationnels car ce dernier est largement dépendant des subventions publiques et doit opérer une mutation (voire une révolution) dans un contexte général où les budgets culturels sont mis à mal.

Le secteur culturel s'appuie localement sur le soutien des fonds publics, selon des ressources patrimoniales notables, une économie touristique, la présence de quelques opérateurs publics mais surtout il se structure par l'action du tissu associatif local et les volontés particulières : les bénévoles participent ici fortement à l'économie culturelle, les professionnels sont fragiles mais volontaires.

L'intervention culturelle se construit localement en rapport à un discours quelque peu misérabiliste quant aux potentiels et richesses globales du territoire. On a beaucoup de mal à identifier les impacts locaux du champ culturel (du fait de la méconnaissance des métiers en ce domaine, d'une illisibilité des retombées économiques localement). Le Pays et ses acteurs sont souvent enfermés dans une vision culturelle où régnerait une inexistence socio-juridique et professionnelle alors que ce champ d'activité génère des flux financiers.

5.3 L'organisation économique du secteur culturel privé peut se résumer ainsi

(Nous nous sommes inspirés de l'analyse de L'OBSTER qui a établi une typologie des structures employeuses en Région) :

• Des structures para-publiques (quasi délégations de services publics)

Lieux ou opérateurs de diffusion massivement soutenus (festival P.Casals, ciné-rencontres), enseignements artistiques « union des écoles de musique », patrimoine association Pays d'Art et d'Histoire de la vallée de la Têt : subventionnés (DRAC, Région, Département, collectivités locales, Europe), mise à disposition de leur ressources sur le territoire.

• Des entreprises associatives permanentes

Ce sont des lieux gérés par des directeurs artistiques, avec un noyau permanent d'employés. Activités de création et diffusion : la Fabrica par exemple. Ou encore les structures patrimoniales (fondation prieuré de Marcevol par exemple). Activités éducatives et culturelles (Fondation Krüger Mosset). Activité d'animation et programmation (OMJAC Vernet les Bains)

• Des entreprises associatives à l'activité « intermittente »

Salariat intermittent, avec un impact dans le dispositif éducatif, formation, médiations artistiques et culturelles, animation (ce sont les compagnies professionnelles théâtre, danse, conte)

• Les prestataires privés et semi-privés

Ce sont les prestataires techniques (festival, événement) et les diffuseurs privés (tourneurs, producteurs, diffuseurs : Zamiscène par exemple) qui peuvent émarger sur des fonds publics (cinéma art et essai), ou gérer des programmation ou activités de création dans des équipements construits par les collectivités (Girafe)

• Des acteurs privés semi-professionnels

entreprises artistiques occasionnelles dont les individus ont d'autres occupations professionnelles (nous pouvons y classer les écoles de danse par exemple et les actions bénévoles (Opéra Mosset, université catalane d'été, association de Cuxa, atelier de lecture)

5.4 Les entrepreneurs de spectacle

Source : préfecture des Pyrénées Orientales

Licences d'entrepreneurs de spectacle dans le Pays Terres Romanes :

S'intéresser aux différents entrepreneurs de spectacle, c'est repérer le dynamisme local en matière culturelle et c'est repérer les acteurs professionnels. La licence est attribuée à une personne physique et est nécessaire au delà de 6 spectacles par an.

Terres Romanes en Pays Catalan

Catégorie 1 : les exploitants de lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques. Elle concerne essentiellement la sécurité ainsi que la formation d'au moins une personne dans ce domaine (niveau ERP1 et/ou ERP2)
Catégorie 2 : les producteurs de spectacle ou entrepreneurs de tournées, qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment, celle d'employeur à l'égard du plateau artistique
Catégorie 3 : les diffuseurs qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles, et les entrepreneurs de tournée qui n'ont pas la responsabilité d'employeur à l'égard du plateau artistique.
source : Direction des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon

La licence peut se définir ainsi : " une autorisation professionnelle qui a pour but de professionnaliser le secteur très varié du spectacle vivant en demandant à tout candidat d'offrir des garanties à la fois administratives et juridiques. Elle permet le contrôle du régime de protection sociale des artistes qui sont en situation de salarié vis-à-vis de leur employeur, l'entrepreneur de spectacle"

les lois du 5 janvier 1988 et 31 décembre 1992 ont ouvert au SARL et aux associations la possibilité d'être entrepreneur du spectacle. Par ailleurs, la loi du 18 mars 1999 a élargi le champ d'application de la licence au secteur public (théâtres municipaux en régie directe et établissements publics tels que les théâtres nationaux)

loi de 1999 : le spectacle vivant est défini par la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération lors de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit.

La définition de l'entrepreneur de spectacle s'articule autour de trois métiers qui ne sont pas incompatibles entre eux : exploitants de lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques, producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées, diffuseurs de spectacles.

.....				
Pyrénées Orientales	Pays Pyrénées Méditerranée	Pays Terre Romane	Pays de l'Agly	Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée
220	54	20	10	140

Terres Romanes en Pays Catalan

listing entrepreneurs de spectacles :					
Noms	structure	adresse	cat.	date	objectifs
- O.P.I.E./L.R.	association	Nohèdes	2.3	2002	Office pour l'information eco-entomologique du Languedoc-Roussillon
Prades Conflent Accueil Promotion	Société d'économie Mixte	Prades	1.2.3	2002	Cinéma Le Lido, Programmation
Adams	association	Fuilla	2	2003	Association pour le Développement des Arts et Métiers de la Scène).
CFM	association	Corneilla la rivière	2	2003	chanson française en méditerranée
Cielo	association	Eus	2	2003	théâtre, danse
ACTE	association	Millas	2	2004	atelier collectif théâtre éducation
la fabrica	association	Illes sur têt	2.3	2004	Diffusion et création théâtre, danse, musique, arts du cirque
les trigonelles	association	Prades	2	2004	théâtre
les samedis musicaux	association	Prades	2.3	2004	musique
Big Up spirit	association	Font Romeu	2.3	2005	création, organisation de divers types de manifestations (expositions, spectacles, concerts, festivals, foires...)
La tortue frisée	association	Millas	2	2005	théâtre
les trigonelles	association	Prades	2	2006	théâtre
festival Pablo Casals	association	Prades	2.3	2007	musique
dansons dansez	association	Corbère	2		danse
Catal'Angles	association office du tourisme	Les Angles	2.3		festival spectacle de rue, festicatal'angles, festival au château
SARL Arthos	SARL	Fillols	2		
Zamiscène	association	Corneilla de la Rivière	2.3		producteur, diffuseur musique
Festival d'Hix	association	Bourg Madame	2		musique

Chapitre 3 : Organisation de l'action culturelle sur le territoire : caractère diffus de la créativité, hybridation et mixité des identités et des compétences

L'observation du champs culturel se limite, souvent, aux pratiques et l'analyse culturelle se borne à des contenus : addition d'activités disciplinaires, territoires géographiques, secteurs catégoriels alors que cette analyse pourrait très bien se poser en terme d'espace, de processus, de rapports sociaux et de constructions sociales. C'est ce que nous allons tenter ici en présentant la synthèse de l'analyse des entretiens réalisés.

Dans cette étude nous visons l'analyse du milieu artistique et culturel et sa vision :

- Des modes de socialisation et de reconnaissance
- De l'accès aux pratiques culturelles
- De l'action publique en matière culturelle

« Le travail artistique est largement délié de ses appartenances historiques : il est débordé par son caractère de plus en plus diffus et massifié [...] Le travail artistique a perdu son meilleur motif esthétique- sa puissance d'unicité et son aura- et a été dépossédé de son autorité. Avec le processus de massification qui l'affecte [...] il est débordé par une multiplicité d'activités, parfois très éloignées des mondes historiques de l'art, et a été dépossédé de ses signes sociologiques distinctifs. Le talent est de moins en moins rare et ne fait plus distinction, ni esthétiquement, ni sociologiquement »¹³

Si nous visons ici l'analyse du milieu artistique, ses modes de socialisation et de reconnaissance, l'analyse de l'accès aux pratiques culturelles et de l'action publique en matière culturelle, nous nous devons de comprendre les modes de définition de l'artiste pris dans le contexte actuel : quelles définitions de l'identité professionnelle et quelle insertion professionnelle ? Quelles activités et pratiques artistiques dans un contexte général de diffusion et massification de l'art ? Quels lieux, champs et espaces de travail ici ?

Suite à notre travail d'investigation, nous pouvons donc dire que notre problématique principale ici est celle de la construction, de la composition et de la définition des identités professionnelles des artistes (mais aussi des agents culturels) dans un contexte, un territoire, à priori, pauvre économiquement, peu peuplé, très rural (donc pauvre au niveau culturel? Aux logiques patrimoniales exacerbées?) mais aussi riche et diversifié (patrimoine historique, culturel, naturel).

13 Nicolas-Le Strat P, Une sociologie du travail artistique. Artistes et créativité diffuse. L'Harmattan, collection Logiques sociales, 1998.

Notre problématique repose sur la représentation que la profession artistique a d'elle-même. Se pose alors la question à savoir comment définir le professionnalisme dans le domaine artistique, spectacle vivant notamment ? Comment consacrer la reconnaissance d'un individu dans sa qualité d'artiste ?

Si le champs de la créativité apparaît de nos jours diffus c'est que cette dernière apparaît hybride et marquée par la mixité. L'introduction du social dans les objets de la fonction artistique, l'instrumentalisation de la culture au profit de politiques de communication, du tourisme, des initiatives entrepreneuriales ainsi que de la logique patrimoniale et d'équipements placent la culture dans un tout autre rapport à sa fonction première de créativité et pose la question des artistes, de leurs fonctions, de leurs positionnement, de leurs statuts.

L'action culturelle ici est marquée par trois entités : la définition des compétences et identités professionnelles des acteurs du territoire, leurs conditions de pratiques, leur discours respectif mais partagé qui qualifie fortement le territoire de l'action culturelle.

6 Une définition identitaire en devenir

Nous notons plusieurs approches identitaires, dites et non-dites, dont les acteurs rencontrés nous ont fait part, de par la description de leur pratique, leur place sur le territoire, leur relations aux autres acteurs, au politique, aux publics.

- Les acteurs donnent clairement une définition de leur métier de façon identitaire : je suis comédien, je suis danseur, je suis directeur artistique...le professionnalisme ici repose sur une certaine déontologie et une question de comportement : un code commun de «bonne pratique» semble émergé ici, latent mais non dit, avec son aspect réglementaire (la loi) et son aspect artistique (conditions de production, objectifs de création, prise en compte du public). C'est aussi une des conditions à la distinction identitaire « amateur/professionnel ».
- Cette définition identitaire se légitime, à leurs yeux, par le fait que, être un acteur professionnel de la culture c'est avoir les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier. En ce domaine, les acteurs décrivent clairement le champs de leurs compétences et sont nombreux à avoir la formation adéquate. C'est une des richesses du Pays : les acteurs professionnels de la culture ont souvent reçu une formation sur d'autres territoires, ont un parcours national, régional voire internationale. Cet apport d'un « ailleurs » est nécessaire mais « trouver sa place » ici en tant que professionnel est long, instable et passe avant tout par la reconnaissance de la part des publics locaux. Pour maintenir un statut professionnel (intermittent notamment), cela demande un effort de médiation constant et pour certains « *trop de pédagogie* » : éduquer les publics, mais aussi éduquer les élus, les opérateurs culturels.

- Vient ensuite la troisième définition qui bouleverse toutes les autres mais qui est aussi nécessairement leur source : une définition sous l'angle économique. Le professionnel est celui qui vit de son activité, en tire un revenu. Or sur notre territoire, vu le contexte économique général, le statut des intermittents du spectacle au niveau national, départemental, cette affirmation est plus fragile : le professionnel n'est pas forcément rémunéré et on peut-être tour à tour bénévole/professionnel. Le bénévolat est en voie de disparition, les acteurs professionnels s'appuyaient sur cette ressource considérable et nécessairement, il ne peut y avoir de vie bénévole sans acteurs professionnels (quel festival peut exister sans bénévolat par exemple ?). La traditionnelle distinction identitaire entre bénévole/ professionnel devient caduque et témoigne d'une **certaine paupérisation du secteur artistique notamment et culturel en général.**
- Enfin les acteurs rencontrés donnent une définition affective de leur identité professionnelle : un artiste est celui qui est passionné par son art ou l'acteur culturel passionné par son rapport au public et à l'acte de médiation. « *L'artiste est celui qui « a cédé à sa passion »* ». Cette définition est importante car elle témoigne de la présence sur le territoire d'un réseau d'acteurs investis psychologiquement, professionnellement : le territoire est le théâtre des projections des individualités et de leur ressources de création. **Les acteurs locaux sont disposés, de par leur investissement affectif, à œuvrer au développement culturel du territoire.**

Nous souhaitons la présentation de l'activité et le récit d'un parcours professionnel sous forme d'entretien et par le biais des questionnaires.

Ainsi nous pouvons dire que, ici (mais sûrement comme ailleurs), l'identité de l'artiste ou de l'acteur culturel se construit à même l'activité dans un contexte paradoxal de déprofessionnalisation et hybridation des compétences, d'absence d'une forme professionnelle établie, unifiée et stable et enfin selon des modèles idéaux et stratégiques que se donnent les professionnels sur un territoire donné et la place qui leur est accordée.

Les artistes sont souvent inclassables, les métiers culturels peu visibles et mal connus. Nous remarquons que déterminer son activité professionnelle ici c'est réaffirmer, pour les acteurs rencontrés, une spécificité de créativité dans des conditions d'exercice relevant de la précarité et de la flexibilité.

L'identité des professionnels se construit en référence à leur représentations du monde, les influences extérieures et le cadre collectif ou les interrelations sociales. Les pratiques professionnelles sont hybrides, le champ culturel se construit autour d'autres pôles d'attractions (l'artiste devient gestionnaire, diffuseur, entrepreneur) dans un contexte où le travail des créateurs est peu valorisé, sous-payé, peu programmé, valorisé.

Ainsi sur notre territoire, les conditions socio-économiques sont incertaines, les valeurs et questionnements identitaires aussi et laissent place à deux positions de la part des acteurs locaux :

1. La crispation avec une réaffirmation d'une spécificité (pour les créateurs), l'indignation envers une forme culturelle d'animation et de loisirs, envers un nivellement culturel, un contexte politique ne favorisant pas la qualité, un Territoire ayant peu de conscience du potentiel que représente la culture pour son développement.
2. Ils se conçoivent comme des passeurs qui confrontent l'art à d'autres contextes d'action et multiplient les inter-médiation et c'est là que se dessinent le sens de leurs actions (ils sont des médiateurs et des éveilleurs). Désaffiliés de la chose publique, ils oeuvrent plus envers le public.

- *Conclusion : une certaine paupérisation du secteur artistique notamment et culturel en général.*
 - *Les acteurs locaux sont disposés, de par leur investissement affectif, à œuvrer au développement culturel du territoire.*
-

7 Des conditions de pratiques et des attentes formulées à prendre en compte

7.1 Leurs conditions de pratiques sont marquées par

1. Des professions aux limites et définitions obscures (Quelle capacité et volonté du territoire à reconnaître le travail professionnel ?)
2. Un positionnement instable : peu de différenciation et de lisibilité des activités.
3. L'absence d'une instance structurante en culture qui nuit à leur intervention.
4. Pas d'équipements publics adaptés et surtout disponible. Un lieu privé dédié à la création et à la diffusion.
5. Un fonctionnement en archipel, des ressources créatives éclatées (manque de communication)
6. Un manque crucial de diffusion sur le territoire (les structures font elle-même leur diffusion) avec une dévalorisation des productions locales.
7. Peu ou pas d'interlocuteurs publics investis de la question culturelle.
8. S'émanciper de la logique « aléatoire » de subventions (qu'il faudrait pluriannuelles), considérer la culture comme un marché avec ses lois, ses tenants et aboutissants.

7.2 Enfin, leurs attentes formulées sont nombreuses

- Asseoir les missions de services publics sur des professionnels
- Reconnaître les professionnels, leurs compétences et les valoriser (c'est à dire payer à leur juste valeur et ne plus diffuser sur du « volontariat »)
- Valoriser le travail des bénévoles comme participant à une économie globale du territoire, à un dynamisme culturel mais différencier le travail professionnel de l'investissement bénévole ou de la pratique amateur.
- Valoriser les savoirs-faire
- Accompagner et promouvoir pour la qualité de l'offre
- Clarifier les compétences de chacun et s'engager mutuellement : le territoire en est capable, élus comme acteurs locaux.
- Ne pas délaissier les enseignements artistiques et les asseoir sur une exigence de qualité (professeurs de danse, de musique). L'enseignement des arts plastiques n'est pas structuré, est très pauvre. Le lecture publique souvent structurée autour du bénévolat.
- Un besoin de formation professionnelle important (analyse du collectif Girafe agréé organisme de formation)

7.3 Leur parcours professionnel sur le territoire

Différents parcours mais tous marqués par :

- Un ralentissement voire une baisse des activités avec un besoin de reconquérir un public, reconquérir l'intérêt des élus des collectivités pour la question culturelle : les acteurs culturels ont des difficultés à appréhender la sphère politique et les élus ont du mal à se positionner, en tant qu'élus, sur le champ culturel. Une nécessité de développer l'auto-programmation et de conquérir des champs autres que ceux traditionnellement culturels (actions culturelles dans les entreprises, le champs social)
- Des acteurs présents depuis un moment (10, 20, 30 ans) et qui viennent bien souvent (pour les activités de création notamment) d'autres territoires, avec une formation extérieure.
- Une offre de qualité avec une réflexion sur beaucoup d'esthétiques (théâtre et danse contemporains, clown, cinéma art et essai, musique de chambre....) mais une offre inachevée du fait de la carence de diffusion localement.
- Des acteurs pragmatiques, qui se réunissent autour de projets empiriques et qui sont volontaires pour œuvrer collectivement.
- Un positionnement difficile (mi-pro/ mi-amateur), un manque de visibilité des professionnels, un manque de reconnaissance

•Des partenaires incertains:

1. Les communes et les élus locaux restent les premiers acteurs de proximité (prêt de salle, reconnaissance). Le rôle culturel des communautés des communes en définition.
2. Le Conseil Général soutenant les enseignements artistiques (pas les ateliers artistiques et culturels), les acteurs professionnels, les festivals mais une illisibilité des conditions et mode d'attribution des subventions (avec en 2009, une baisse de 10% du budget consacré à la culture et 30% pour l'éducation populaire)
3. La Région active dans le domaine des festivals
4. La DRAC loin des acteurs locaux et ne soutenant majoritairement que les « institutions » culturelles, une expertise partielle de leur part
5. Le Pays en difficulté dans son rôle véritable d'accompagnement; un rapport difficile des structures avec le programme Leader (de par le thème du Leader « valorisation touristique », et le fait que le soutien financier arrive en fin d'action (problème de trésorerie des structures))
6. L'éducation nationale, la FOL : des partenaires potentiels et investis (mais quelle expertise du travail des professionnels ici ? Quels critères de reconnaissance et consécration de la qualité artistique ?)
7. Le PNR : projet artistique autour de Vauban, action de collecte de la mémoire orale, partenariat avec musée de Cerdagne mais l'action culturelle, hors champs patrimonial, n'est pas de sa compétence (convention avec la Pays)

•Un public à construire mais demandeur, curieux

8 Une réalité discursive qui qualifie le territoire de l'action culturelle

8.1 Cinq entités discursives qui qualifient le territoire culturel

Le discours des acteurs rencontrés se construit autour de cinq entités discursives :

1. « *la culture est parachutée* » : le spectacle vivant est de plus en plus institutionnalisé, difficulté de se produire hors réseaux subventionnés. Les acteurs ne se sentent pas consultés, les actions culturelles mises en place sont isolées et quelque peu déconnectées du territoire. « *Il n'y a plus rien, que des festivals à gros sous* » : il demeure une certaine tension économique entre les structures. L'histoire artistique du territoire se base sur la figure emblématique de Pau Casals, c'est une volonté politique, mais c'est un peu comme l'arbre qui cache la forêt
2. « *on brade le travail* » : on achète à minima, on base l'enseignement artistique sur le travail bénévole des associations, on base une « politique » culturelle sur du volontariat.
3. « *on ne peut que très rarement se produire ici donc on ne peut pas évoluer* » : Très peu de compagnies professionnelles, très peu d'acteurs collectifs. Dévalorisation des productions locales influe sur la qualité du travail, inachevé.

4.« *le métier ? Faut être passionné pour tenir* » : une des seules satisfactions des acteurs rencontrés se réalise dans leurs rapports aux publics.

5.« *C'est inévitable que tout jugement artistique né d'une sensibilité personnelle* » : c'est pourquoi il faut partager le pouvoir de décision et multiplier les experts dans le travail de reconnaissance du travail artistique local. « *Personne ne jouera le jeu d'une grille d'évaluation* »

8.2 Positionnement des acteurs

Pour synthétiser je dirai que la culture et l'action culturelle sur ce territoire, selon l'analyse des entretiens réalisés, c'est à dire selon ses composantes sociologiques, peuvent se résumer ainsi :

« Être un professionnel de la culture ici nécessite des compétences et une capacité à s'auto-définir et à définir son professionnalisme. Les identités des acteurs culturels relèvent d' : »

8.2.1 Un « savoir être »

Le savoir-être relève d'un processus identitaire, d'un héritage, d'une inscription sociale, de structures mentales sociales; ici nous l'abordons plus comme un processus en formation, tout comme les identités professionnelles. Tout savoir est lié à un pouvoir. Le savoir-être s'inscrit localement dans ce que Bourdieu appelle l'habitus (corps de codes et de comportements) dans un espace social donné (ici un territoire rural). Le savoir-être c'est l'aptitude des acteurs culturels locaux à se saisir de l'héritage et de l'histoire culturelle du territoire, ses composantes sociologiques, ses rapports sociaux. Les acteurs locaux témoignent qu'il y a une façon de l'être et de l'avoir sur ce territoire qui se façonne au gré des appartenances et exclusions (en effet, les acteurs rencontrés sont majoritairement originaires d'une autre région de France).

Le jeu des acteurs se situe de façon permanente dans cet entre-deux identitaire entre autochtonie, et légitimité à être et faire sur ce territoire, et nouveaux acteurs, habitants aux modes de fonctionnement différents et non affiliés.

Les logiques de politiques culturelles de patrimonialisation, propres à l'ensemble des territoires ruraux, l'histoire culturelle commune du territoire (qui reste encore à définir) font que les acteurs culturels de ce même territoire n'ont qu'un sentiment partiel d'appartenance. Ils sont des désaffiliés de la territorialité car ils jouent de la mixité et de la proximité/distance.

8.2.2 Un « savoir-faire »

C'est le degré de professionnalisme des acteurs locaux et leurs modes d'action sur le territoire, envers un publics, des pairs, des institutions culturelles. Les formes culturelles sont en construction ainsi que les identités professionnelles (due à la précarité des statuts, le manque de diffusion des objets artistiques et culturels et du coup l'immaturation des productions locales, l'instabilité des soutiens publics). Face à ce constat, l'enjeu du territoire est d'être en capacité de reconnaître ce professionnalisme, de le valoriser sur le territoire et au-delà en créant des partenariats, des partages de pratiques avec d'autres territoires (départementaux, régionaux, nationaux, européens). Les acteurs rencontrés ont défini ce qu'est la culture ici selon leur propre intériorité et expériences au territoire.

Leurs pratiques sont protéiformes, indistinctes, quelque fois illisibles mais elles créent du sens localement : les formes culturelles participent à une économie locale et à une sociabilité locale (impact notable des activités sur le territoire : ateliers, spectacle, rencontres, mise en réseau). S'il y a un savoir faire quant à la fonction créatrice de la culture et de l'art, ici, elle est mise à mal, riche (d'individu) mais pauvre collectivement (au niveau de l'offre culturelle globale). Les conditions d'exercice des professionnels locaux (propre à l'ensemble des domaines de l'action culturelle) poussent à la multiplicité des compétences et du coup à l'affaiblissement des spécificités. Ce savoir-faire « global » nécessaire pour à la fois, produire, diffuser, partager, communiquer, est une richesse car les structures sont davantage autonomes, mais surtout c'est un frein au développement du travail du fond et de la forme des objets culturels et artistiques, comme un **sentiment d'inachèvement**.

8.2.3 Un « savoir-vivre »

C'est l'adaptation manifeste ou latente de son comportement (attitude professionnelle) sur un territoire. Les acteurs rencontrés témoignent que ce n'est pas aisé de vivre ici de son activité artistique. Le savoir-vivre ensemble est consécutif mais est aussi l'origine du savoir-être.

Les acteurs culturels locaux ré interrogent massivement le processus démocratique à l'œuvre sur ce territoire. Ils sont le témoignage que l'enjeu culturel est un enjeu politique, sous fond d'inertie et d'auto-satisfaction.. La culture est une question de pouvoir et de rapports de force qui se joue encore une fois dans des formes de légitimité à faire et /ou être sur ce territoire. Le territoire est pris dans des processus plus globaux et nationaux¹⁴ qui font que **l'échelle du Pays n'est pas pertinente pour l'action culturelle mais qu'il demeure l'échelon nécessaire à la mise en débat public de la question culturelle**. Le contexte local d'organisation politique, de structuration de la vie culturelle fait dire que la culture ici on la vit mais on en vit pas et que, à réfléchir essentiellement, en terme de culture/lien social, on maintient la culture dans son inertie, inachèvement, incomplétude.

14 le spectacle vivant, par exemple, s'institutionnalise aux dépens des créations locales qu'elles émanent de professionnels ou de bénévoles/amateurs

Les acteurs culturels locaux ont besoin « d'excellence » c'est à dire de potentiel créateur, d'outils stratégiques de territoire. De plus, un sentiment de reconquête du rural émerge de ce territoire : **ne pas laisser le territoire aux seules logiques patrimoniales, ne pas le laisser dans l'inertie de lui-même (où faible densité rime avec faible vitalité)**, apporter de la culture partout envers tous....les acteurs locaux orientent les objectifs de leur pratique souvent dans le fait d'apporter là, où à priori le « désert culturel » règne, un brin de sensibilisation et d'ouverture aux formes artistiques (trop rarement contemporaines d'ailleurs). Cette notion est importante car elle est l'image d'une forme de distinction entre une culture savante, une culture populaire mais aussi et surtout **une culture d'ici et une culture de là-bas qui œuvre maintenant ici.**

Les acteurs culturels locaux témoignent de trois mouvements complémentaires qui caractérisent la culture sur ce territoire (mais sûrement ailleurs) :

- La présence massive de la culture et de l'art, la massification et profusion des activités et l'introduction du social, du touristique, du patrimoniale, du populaire à l'intérieur même du travail artistique
- La profusion des qualités et des compétences (techniciens du culturel) qui interrogent le rôle de chacun : comment reconnaître les compétences des acteurs non-qualifiés mais qui in situ, ont une connaissance fine du public local et de ses besoins, qui adaptent leurs actions sur ce territoire.
- Une tendance à hiérarchiser l'art et la culture qui témoignent des crispations et tensions précédemment citées (légitimité, élitisme, simplification des propositions culturelles et peu de volonté « d'excellence ») et qui témoignent d'un certain « complexe » face à la question culturelle (de la part des élus mais aussi de la part des habitants).

Chapitre 4 : Synthèse de l'offre culturelle et proposition de pistes de réflexion

9 Les enjeux culturels du Pays

- D'entretenir et de mettre en valeur le patrimoine du territoire (historique, monumental, environnemental, scientifique, traditions, dialectes....tout ce qui forge l'identité locale)
- De favoriser la création artistique (compagnies professionnelles, artistes, pratiques amateur)
- D'agir pour la diffusion artistique (exposition, spectacle, salle de cinéma, festivals, bibliothèque...) pour lutter contre l'exclusion et le repli sur soi
- De favoriser l'accès pour tous à la culture et à l'éducation artistique et culturelle (école (musique, danse...), associations, éducation populaire...la sociabilité de la culture)

L'action culturelle quant à elle participe au développement des territoires car :

- Elles renvoient une image du pays à l'extérieur, elles le rendent visible et lisible
- Elles renforcent un lien à la localité à l'intérieur du Pays, elles apportent un « mieux-vivre » et la satisfaction des besoins aux niveau local
- Elles créent un réseau social qui relie acteurs locaux, acteurs politiques et habitants du territoire (liens entre acteurs éducatifs, collectivités et associations, professionnels et bénévoles)
- Elles permettent la proximité aux œuvres, à l'art, à l'éducation et donc participent au maintien et à l'accueil des populations et au dynamisme du territoire

Les enjeux des culturels sont donc:

- L'accès à la culture et la sensibilisation des publics
- La circulation et la maillage du territoire
- La répartition équilibrée entre offre et demande et la possibilité d'innover
- La pérennité des emplois culturels et le maintien du couple amateur/professionnel

Le territoire est marqué par ses attributs de :

1. Passage : une vallée historique de migration et de mouvement des populations aujourd'hui peu valorisée
2. Destination, les Hauts-plateaux vivent quelque peu de façon autarcique (avec une ruralité choisie, une certaine richesse économique, un territoire dynamique, scientifique)
3. Péri-urbanité et polarité tournée vers l'agglomération qui peut-être une force pour le territoire car la culture vivante est très sensible à la polarisation.

Et ce dans un contexte global de ruralité, aux sociabilités villageoises, aux fonctions agricoles encore présentes, à l'ancrage territorial fortement identitaire et aux logiques touristiques et patrimoniales.

10 Les freins à l'œuvre sur le territoire

Entreprendre le chantier d'un service public de la culture demeure une nécessité mais semble être problématique :

1. Tout d'abord car la mission d'intérêt général ne fait plus débat aujourd'hui (c'est à dire qu'il n'y a pas de réel débat public en ce domaine, l'engagement collectif s'essouffle), ensuite, car la culture est souvent instrumentalisée (culture et tourisme, finalités commerciales, politiques, éducatives, sociales) : légitimer la culture en tant que service public c'est un combat permanent pour le sens et les budgets (où le « combien ça coûte » l'emporte sur « le combien ça rapporte »).

2. Ensuite car le jeu des acteurs se construit autour de différentes logiques propres au territoire :

- Le contexte politique : la culture est prise dans des enjeux de pouvoir, de redéfinition des territoires (tous les territoires sont en gestation : redéfinition des compétences et partage de ces dernières entre l'intercommunalité, le Pays, les collectivités territoriales)

- Le contexte social : avec une distinction entre autochtonie et néo-ruralité, une culture populaire et une culture élitiste, une identité liée à des traditions (un passé, patrimoine, folklore) et une identité contemporaine en construction (culture scientifique, arts vivants, création contemporaine). Les acteurs locaux interrogent la capacité de réception des œuvres artistiques de la part des publics, des actions culturelles publiques. La construction du public est nécessaire et est l'écho du besoin de mobilité sociale et territoriale (c'est à dire rendre accessible la culture sans dévaloriser les productions des acteurs culturels : « plus de diffusion au rabais »).

- Le contexte économique : richesse des ressources, mais pauvreté des moyens, des équipements, précarité des artistes.

La spécificité culturelle ici c'est donc :

- La culture on la vit mais on en vit pas ou mal
- La culture semble déliée de ses fondements anthropologiques (c'est tout l'intérêt de travailler l'actualisation du patrimoine, et l'histoire commune)
- Car la culture apparaît souvent déliée de ses acteurs locaux (elle serait parachutée, on méconnaît les attentes des publics)
- La culture est un rapport de force, 1. Sociologiquement (groupes sociaux d'appartenance, question de l'espace public), 2. symboliquement (culture légitime et autres en quête de reconnaissance), 3. socialement (nivellement culturel et confusion animation/ culture)
- la culture qui se « voit » ou se donne à voir est souvent apparentée à ses attributs « populaires » confondant folklore et culture populaire (nécessité de réaffirmer la différence entre culture populaire/culture du peuple en présence; culture légitime/culture en construction).

Finalement, le constat fait par les acteurs eux-mêmes c'est qu'il existe un **réseau de production développé et riche mais ce dernier est éclaté, divisé et déresponsabilisé** et marqué par :

- Une certaine méfiance réciproque
- Une vitalité paradoxale : une dispersion plus qu'un dynamisme
- Une décomposition de la responsabilité collective autour du projet (les mises en réseau des acteurs en sont à leur balbutiement, initiées par les structures publiques, ne sont pas soutenues sur le long terme et se basent largement sur du bénévolat, font face à des habitudes à œuvrer seul, laissent place à peu de réflexion en amont sur les pratiques et le public, enfin empêche toute nouvelle réflexion en ce domaine, notamment les enseignements artistiques)

L'action culturelle est empêtrée dans les contextes économiques-politiques locaux, l'agir des acteurs est loin d'être déconnecté du lieu (c'est la grande richesse du Pays) mais les registres sociaux du lieu semblent aliénants, bloquants.

11 Les lignes de forces

Dans ce contexte, nous dirions que l'action culturelle sur le Pays repose sur un tissu d'acteurs investis :

- Un potentiel important, des artistes nombreux, des opérateurs investis, des structures publiques qui tentent de valoriser les relations entre acteurs, qui tentent de faire des espaces des territoires réceptifs où l'action culturelle aurait une résonance sociale (actions du Pays, PNR). Cette résonance sociale est surtout vrai pour les bistrot de Pays.
- Un tissu de bénévoles important, des pratiques amateurs nombreuses, se développant et révélant un réel besoin de pratiques culturelles (la culture on la vit)
- Le maintien de l'esprit paysan, c'est à dire « habitant un Pays » : une ruralité choisie, un territoire valorisé symboliquement.
- Une certaine « écosophie » de la part des acteurs culturels : leur pratique n'est pas déconnecté du lieu et souvent en rapport à la ruralité, leurs objectifs sont propres à la configuration du territoire (« création en milieu rural », travailler pour le public local, valoriser les ressources locales, se diffuser localement...): ce retour au local est une richesse pour la structuration de l'offre culturelle car cette dernière peut s'appuyer sur cette volonté d'agir ici comme une redéfinition des fonctions d'un territoire et expression de nouveaux sens, expression des identités métissées. Or peut-on vivre localement de son activité professionnelle ? Il y a nécessité à développer des partenariat extra-territoriaux, à favoriser la mobilité des artistes, à faire venir des professionnels et à exporter les professionnels du territoire. Une approche en terme de multiterritorialité s'impose.

La structuration de l'espace et du champ culturel nous dit que l'action culturelle (publique ou institutionnalisée) est préoccupée par son image (les festivals par exemple, qui apparaissent comme une « plus-value » symbolique) et les logiques d'équipements car ils ont un impact visible.

Pourtant l'action culturelle, celle des artistes, des médiateurs, repose ici davantage sur :

1. Des ressources informelles et immatérielles et peu sur des infrastructures, équipements (en effet, les acteurs parlent avant tout d'un besoin de structuration, de service, de politique culturelle et pointent peu la faiblesse des équipements en tant que priorité dans l'immédiat)
2. Des opportunités, des coïncidences, des personnalités : Certains milieux paraissent plus réceptifs que d'autres par l'action pérenne d'associations développant à l'année l'initiation, la sensibilisation, et par la présence de leaders (d'où l'intérêt de développer plusieurs pôles) qui pourraient pacifier les relations entre acteurs culturels
3. Une ambiguïté entre constitution d'une culture donnée à voir dans le cadre d'une politique touristique ou d'un projet économique et une culture qui qualifie fortement le territoire et oeuvrent pour les habitants et cette culture est à redéfinir, cette « culture » reste à trouver.
4. L'appréhension de limites territoriales n'est pas toujours facile et ré-interroge les notions de local, Pays, région.... Ces limites administratives peuvent nier les limites identitaires, les politiques de développement elle-mêmes peuvent ne pas en tenir compte tout en invoquant une culture commune (pertinence du Pays, de ses limites et définition). À l'inverse, les territoires administratifs ne sont pas dénués de fondements culturels (rôle des communes important, département, beaucoup d'attentes des acteurs locaux envers les communauté de communes)
5. Des évènements et équipements qui prennent sens localement (opéra Mosset, ciné rencontres, BD de ploucs, les bistrots de Pays) : il y a mariage entre action culturelle et projet social : il s'agit donc de trouver une résonance sociale
6. Un besoin d'expertise : l'aménagement culturel du territoire repose sur des enjeux de l'évaluation des projets culturels et la question des critères à adopter pour les évaluer : quelle capacité du territoire à mettre en place des critères d'éligibilité ? Les acteurs culturels locaux peuvent-ils jouer le jeu ?
7. Les liens aux lieux d'équipements, d'évènements et de pratiques culturelles en pleine définition et qui interrogent les politiques publiques

12 Synthèse de l'offre et de l'organisation culturelle du Pays

Pour résumé, nous dirions que les caractéristiques culturelles du Pays sont les suivantes :

12.1 Une image, un « sentiment » de vitalité culturelle marquée par ...

- Le Pays acteur, mobilisateur de financement, développe les conventions et qui est perçu comme un délégataire de missions de service public au tissu associatif alors que ce n'est pas une collectivité : Union des écoles de musique, association cinéma terres romanes, collectif Girafe
- De nombreux projets soutenus par Leader qui marqueraient une certaine vitalité
- Le patrimoine roman, image « officielle » du Pays
- L'histoire artistique marquée par Pau Casals
- La vocation touristique du territoire et la valorisation de ses ressources naturelles, historiques, patrimoniales
- Des associations nombreuses (plus de 1600 sur l'ensemble du Pays)
- Des ressources créatives nombreuses
- Des organisations publiques-relais locaux (Chartes, PNR, service culturel de certaines mairies)
- Des festivals rayonnants avec des acteurs qui pourraient davantage jouer un rôle de leader localement.
- Une labellisation « bistrots de Pays » qui consacre au Pays un caractère rural à la sociabilité villageoise, montagnarde et où une expérimentation culturelle est possible.
- Une certaine aptitude des élus, le territoire semble prêt mais les différents acteurs doivent apprendre à faire ensemble (dépasser les logiques territoriales, retravailler les légitimités, dépolitiser l'action culturelle)

12.2 ... Mais une réalité plus nuancée

- Un fonctionnement en archipel
- Pas de structuration d'une politique culturelle des enseignements artistiques : quelques actions engagées, on s'empêche de repenser la question.
- Des acteurs isolés et peu reconnus, mal identifiés
- Un manque de communication et d'information à tous les échelons (communication du Pays, communication entre communautés de communes, entre communes, envers les habitants, envers et entre les acteurs locaux)
- La faiblesse des équipements professionnels et un manque crucial de réseau de diffusion
- Une offre culturelle à développer et à améliorer : un besoin de qualité face au nivellement culturel, un sentiment d'auto-satisfaction.
- Des enseignements artistiques pas positionnés en tant que service public. L'enjeu est la mise en place d'une réelle politique d'enseignement artistique consacrant les compétences des professionnels qui les mèneront. La structuration actuelle de l'enseignement musical ne ressort pas d'une réelle politique culturelle (autosatisfaction, on ne se pose plus de question)
- La participation citoyenne : pratiques amateurs développées mais fréquentation des lieux et activités professionnelles peu développée.
- Le déficit de la mise en valeur de la présence des artistes, un manque de soutien à la recherche artistique.
- Une tendance à folkloriser l'identité catalane, dans un contexte de faibles relations transfrontalières

Aujourd'hui, nous avons des doutes quant :

- La capacité du Pays à tenir cette concertation et gouvernance culturelle : le Pays peut-il porter cette concertation et la mise en place d'un service public de la culture? (qui sous-entend peut-être de missionner un interlocuteur, médiateur)
- La capacité de participation des acteurs locaux dans un contexte de méfiance et de désaffiliation à la question publique.
- La capacité de participation des publics, sachant que nous ne les connaissons pas et qu'il n'y aurait que peu d'habitude de pratiques culturelles sur le territoire
- La capacité à définir conjointement le rôle de chacun

13 Proposition d'éléments de réflexion

Au vu de l'analyse générale ici faite, nous aurions quelques pistes de réflexion à suggérer afin de réaliser ce vaste chantier de rencontre et mise en adéquation des acteurs culturels, des collectivités et politiques pour être au service des habitants.

Tout d'abord, il s'agira de tenir compte de la spécificité propre à la ruralité en matière culturelle et d'interroger :

1. Le **lien entre développement local et développement culturel** : dans quelle mesure l'instrumentalisation et la professionnalisation de la culture peuvent-elles accentuer, voir créer des disparités territoriales ? Comment intégrer les acteurs culturels dans une vision globale de développement local ?
2. L'**évidence patrimoniale** des territoires ruraux , quelle durabilité ? Jeu d'acteurs, politique, concurrence entre territoire
3. Dans un contexte de **décentralisation culturelle**, évaluer le rôle des différents acteurs,
4. Réfléchir en terme de stratégie en faisant le lien entre la **protection et l'actualisation du patrimoine** identitaires des communautés culturelles et la **création de nouvelles œuvres** individuelles et collectives.
5. Aujourd'hui, l'enjeu majeur est donc de réintroduire les publics dans la définition, l'évaluation des actions.

13.1 Clefs pour engager le schéma culturel de territoire

Le Pays, concrètement, peut agir pour éviter :

- **L'autarcie culturelle** : en créant un vrai média de communication intra et extra-territoriale (gazette, site Internet), il faut être visible.
- **Les clivages géographiques** : donner à un événement une résonance sur plusieurs lieux, développer l'itinérance par et pour des professionnels (plus d'actions d'itinérance basées sur le volontariat). Comment créer un lien entre la plaine et les hauts-plateaux ?
- **Le nivellement culturel** : s'appuyer sur une expertise culturelle (proposition d'un comité des sages par les stagiaires de la formation-développement), qualifier ce qu'est une plus-value artistique.
- **La simple consommation culturelle** : en permettant la participation des habitants au travers de débat, d'atelier
- **Le cloisonnement culturel** : comment favoriser les échanges entre domaines culturels ? par exemple, en développant les activités éducatives autour des arts vivants, en exposant des œuvres contemporaines dans des lieux patrimoniaux, en créant des ponts avec cette culture scientifique très présentes (liée à l'activités des réserves naturelles, du PNR, les énergies solaires....)

Pour cela il faut travailler et réfléchir à

Terres Romanes en Pays Catalan

1. La conquête des publics exclus (réfléchir en terme de mobilité sociale et non uniquement spatiale)
2. Une politique de valorisation patrimoniale (car le patrimoine est mal positionné)
3. Une politique d'accès aux services de proximité mais une proximité sociale (politique tarifaire, engagement politique)
4. Une politique permettant l'exercice des pratiques amateurs liée aussi à une politique permettant de bénéficier d'un enseignement artistique de qualité (s'appuyant sur des professionnels et non des bénévoles),
5. Une politique permettant présence et diffusion des acteurs culturels professionnels.
6. Enfin, une politique valorisant les actions, acteurs et structures culturelles en intégrant de façon maîtrisée la logique touristique (tout en remettant à leur place économie de la culture et économie touristique).

13.2 Les pièges à éviter

Pour mettre en place ce schéma culturel aujourd'hui, il s'agit de ne plus se limiter à :

1. Lister l'existant (avec une position d'auto-satisfaction)
2. Mettre en réseau les acteurs sans réfléchir en amont sur les conséquences quant aux pratiques et à la qualité des offres culturelles (la gestion passant alors devant la pédagogie ou l'action de création)
3. Ne traiter que des acteurs professionnels en ignorant les bénévoles
4. Isoler la question culturelle des autres projets communaux, intercommunaux et en faire un objet à part.

13.3 Les actions à engager

Nous proposons au Pays d'œuvrer à la création d'un pôle culturel fort autour de l'identité du territoire (permettre la réappropriation de l'histoire culturelle, de l'histoire romane, privilégier l'identité catalane (et nouvelles identités catalanes), développer l'offre en qualifiant fortement le territoire (en portant son attention sur la fragilité des professionnels) et en le structurant (définir les délégations de compétences et les moyens mis pour ces compétences). Il s'agit de renforcer l'attractivité et l'identité du territoire en oeuvrant pour:

- Faciliter la circulation de l'information
- Structurer la diffusion
- Développer des stratégies de coproduction (scop, coopératives d'activités, partenariat fort et commandes publiques...)
- Tirer les leçons des expériences de mise en réseau et réfléchir conjointement à ce que veut dire une mise en réseau dans les domaines culturels (administration, production, médiation gestion des équipes ?) Quelles échelles territoriales de mise en réseau ?
- Permettre l'innovation culturelle, soutenir les initiatives de développement culturel
- Réfléchir à un partenariat et coopération des collectivités publiques et des acteurs culturels pour pérenniser l'emploi
- Réfléchir à la place du public dans l'acte culturel (une étude en ce sens apparaît nécessaire)

13.4 Synthèse de la capacité d'agir du Pays

Pour résumé, nous dirions que le Pays présente plusieurs atouts :

- Il est un levier au développement de partenariat et coopération entre collectivités, acteurs publics, entre collectivité et acteurs associatifs, entre acteurs associatifs eux-mêmes
- Il mobilise des financements pour l'action culturelle (Leader, actions inscrites dans les contrats de pays)
- Il ouvre le débat public sur les identités culturelles et leur rayonnement
- Il inscrit la culture dans un projet de cohésion sociale avec un souhait de qualité de services
- Il incite à la structuration et mise en réseau des actions culturelles (Cinéma terres romanes, collectif Girafe, union des écoles de musique), il valorise le développement d'un lien sur l'année entre structures (festival Pablo Casals et enseignement musical, Ciné-rencontre : diffusion itinérante, actions éducative de création cinématographique)
- Il intègre les projets culturels dans une dynamique générale de développement local.

Selon notre investigation de terrain, le Pays doit dorénavant :

1.Informer (ou re-informer) sur son statut, ses missions, ses objectifs : **Se réaffirmer**

comme territoire de projet (ce n'est pas une collectivité territoriale), **restaurer la démarche ascendante**

2. Informer sur les divers financements (lutter contre une certaine pratique de « guichet »)
3. Mieux gérer et coordonner le programme Leader pour ne pas illusionner et donc désillusionner les acteurs locaux. (comment inscrire la culture dans le nouveau thème Leader ?)
4. Tirer les leçons des expériences passées : le Pays ne peut pas être acteur mais doit œuvrer principalement pour l'accompagnement des acteurs locaux, soutenir sur le long terme. Bien définir les délégations des compétences (Union des écoles de musique par exemple) et moyens mis pour ces compétences : ne plus asseoir les actions sur du bénévolat.
5. Travailler à une autre inscription de l'action culturelle sur le territoire : le Pays œuvre pour une organisation de vie dans laquelle la culture doit prendre place et stopper toutes sectorisation des actions culturelles
6. Répondre aux attentes (de diffusion, de programmation, d'accès à la culture) en mobilisant les acteurs publics du territoire (chartes intercommunales, PNR, CCI...) et en permettant une rencontre acteurs culturels/ acteurs politiques (objet transversal de la formation développement)
7. Réfléchir à une valorisation des productions artistiques locales, accompagner les artistes en prenant en compte les nouvelles pratiques et « consommations culturelles » (le secteur artistique peut-il se remettre en cause ?)
8. Permettre une dynamique d'expérimentation (entamée via les bistrots de Pays)
9. Développer le pouvoir de la société locale en développant conjointement des critères d'éligibilité (des productions locales pour leurs diffusions, valorisation)

Nous proposons au Pays deux chantiers à entamer dans un premier temps :

- Le premier est celui de l'information : sur ces compétences, sur la vie culturelle du territoire en trouvant un média à cette communication (Internet semble le plus approprié permettant une actualisation de l'offre culturelle par les acteurs eux-mêmes)
- Le deuxième est de faire reconnaître les spécificités du territoire culturel auprès des financeurs publics en engageant une démarche d'expérimentation : s'appuyer sur les bistrots de Pays qui ont une résonance sociale, une légitimité (auprès des élus, des habitants, des acteurs) en les consacrant « structures de diffusion en milieu rural ». Il s'agira de proposer à la DRAC notamment de labelliser ce réseau de structures rurales « scène conventionnée ».

Enfin, dans un deuxième temps, il s'agirait de s'engager dans une démarche concertée pour une structuration de l'enseignement artistique afin de préparer le public, entamer une habitude de pratique et « consommation culturelle », répondre à cette exigence d'accès pour tous à la culture.